

**Compagnies de produits
cimentaires
Saint-Jean, Île d'Orléans
(1911-1918)**

Jean-Claude Dionne



Jean-Claude Dionne

B.Sc. (Chimie, Laval, 1964)

M.A. (Histoire, Université de Montréal, 2007)

**Compagnies de produits
cimentaires
Saint-Jean, Île d'Orléans
(1911-1918)**

Montréal 2022



Page couverture :

La Manufacture des Allemands à Saint-Jean en pleine activité en 1914.
Raymond Létourneau. *Un visage de l'île d'Orléans*, 1979, St-Jean, page 193.

Société de recherche historique

Archiv-Histo Inc.

535, rue Viger Est

Montréal (Québec) H2L 2P3

Case postale 45 501, succursale Sault-au-Récollet

Montréal (Québec) H2B 3C9

Téléphone : (514) 625-5791

Courriel : archiv.histo@gmail.com

Site Internet : Archiv-Histo.com



©Tous droits réservés

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec – 2022
Bibliothèque Archives Canada – 2022

ISBN : 978-2-925208-08-2

Introduction

L'un des berceaux des familles Québécoises l'île d'Orléans a fait l'objet de nombreux travaux de recherche couvrant des champs d'étude variés: historique, folklorique, géographique, géologique, archéologique, toponymique, généalogique, patrimonial, archivistique, sociologique, économique, agricole, touristique, etc. Ces domaines ont été analysés et décrits dans 20 mémoires de maîtrise, 30 livres, 18 études et 49 articles. Ce travail archivistique, concernant les manufactures de ciment à St-Jean et les ventes de terrains à St-François à des investisseurs d'origine d'Allemagne, vient enrichir cette collection et apporte une acquisition de connaissance supplémentaire qui, sans aucun doute, va aider tant les généalogistes, les historiens que les autres passionnés de mon coin de pays.

Les actes notariés

Pour effectuer cette recension des contrats relatifs aux manufactures de ciment et à la vente de certains terrains à l'île d'Orléans, j'ai, dans un premier temps, dépouillé les actes des nombreux notaires qui ont exercé leur profession dans la région de Québec en consultant la base de données Parchemin (1626-1801) pour en extraire les actes relatifs aux résidants de l'île d'Orléans (1626-1801). L'exactitude et l'exhaustivité de la base Parchemin est tributaire de l'état des minutiers des notaires. Dans certains cas il peut y avoir des actes qui ont été perdus ou détruits. J'ai relevé 3 143 actes provenant de 61 notaires de Québec; 5 054 actes de 11 notaires ayant exercé à l'île d'Orléans; et 273 actes de la Base de la Prévôté de Québec de la BAnQ qui ne sont pas dans la base Parchemin.

Dans un deuxième temps, j'ai effectué le dépouillement des actes notariés pour la période de 1801-1937 en utilisant soit la base numérique de la BAnQ « Archives des notaires du Québec des origines à 1937 » soit les Microfilms de ces actes qui se trouvent au Centre d'Archives de la BAnQ à Montréal. Le choix de retenir les actes associés aux résidants de l'île d'Orléans et aux métiers qu'ils exerçaient à l'exception des cultivateurs s'est imposé compte tenu de l'ampleur de la tâche (55 402 actes des notaires qui ont exercé à l'île d'Orléans sans compter les actes provenant des autres notaires). Le nombre d'actes choisis va comme suit : 19 700 actes rédigés par les 17 notaires qui ont exercé à l'île d'Orléans et 4 388 actes écrits par 85 notaires de Québec et des environs.

Finalement, pour compléter cette recherche j'ai utilisé la Base de données du Registre Foncier du Québec, Bureau d'enregistrement de St Laurent île d'Orléans afin de trouver des actes concernant des résidants de l'île d'Orléans. Les notaires concernés sont ceux dont les actes ne sont pas archivés à BAnQ, ceux dont les actes font partie de la collection Fonds Cour Supérieure District Judiciaire de Québec (CN301 BAnQ), ainsi que les notaires dans d'autres districts. Des 7 200 actes examinés j'ai relevé 346 actes provenant de 23 notaires de la première catégorie, 1 490 actes de 73 notaires de la deuxième et 98 actes de 38 notaires dans d'autres districts.

Donc, l'ensemble des actes reliés aux multiples aspects de ma recherche sur l'île d'Orléans totalisent un corpus de 34 492 actes rédigés par 308 notaires.

Les documents de la BAnQ

Afin de vérifier si des actes relatifs à des manufactures de ciment de St-Jean sont accessibles en ligne dans la base Advitam de la BAnQ, j'ai fait une recherche en indiquant dans les onglets de Recherche avancée «manufacture ciment», et «île d'Orléans» Cote, Classe, Toutes les cotes.

Les journaux

L'Action Sociale (Québec, 1907-1915)
L'Action Catholique (Québec, 1915-1962)
L'Action nationale (Québec, 1933-2013)
L'Électeur (Québec, 1880-1896)
L'Événement journal (Québec, 1938-1962)
L'Opinion Publique (Montréal, 1870-1883)
La Gazette de Québec (1764-1874)
La Gazette de Joliette (1866-1895)
La Justice (Québec, 1886-1892)
La Patrie (Montréal, 1879-1978)
La Presse (Montréal, 1884-2019)
La Minerve (Montréal, 1826-1899)
La Vigie (Québec, 1906-1913)
Le Bien public (Trois-Rivières, 1909-1978)
Le Bulletin des agriculteurs (1916-2006)
Le Canadien (Québec, 1806-1909)
Le Clairon (St-Hyacinthe, 1912-1954)
Le Castor (Québec, 1843-1845)
Le Courrier du Canada (Québec, 1857-1901)
Le Devoir (Montréal, 1910-présent)
Le Franc-Parleur (Québec, 1915-1940)
Le Franco-Canadien (St-Jean d'Iberville, 1860-1895)
Le Journal de Québec (1842-1889)
Journal des campagnes (Québec, 1882-1901)
Le Journal des Trois-Rivières (1865-1893)
Le Nouvelliste (Trois-Rivières, 1876-1886)
Le Pays (Montréal, 1852-1869)
Le Peuple (Montréal, 1880-1887)
Le Progrès de l'Est (Sherbrooke, 1883-1924)
Le Progrès du Saguenay (1887-1964)
Le Quotidien (Saguenay, 1997- présent)

Le Quotidien de Lévis (1879-1937)

Le Soleil (Québec, 1896-2019)

The Quebec Mercury (1805-1863)

The Quebec Daily Mercury (1863-1875)

The Quebec Daily Evening Mercury (1876-1878)

The Daily Evening Mercury (1879-1887)

The Quebec Daily Mercury (1887-1903)

The Quebec Morning Chronicle (1847-1924)

The Quebec Chronicle and Gazette (1888-1892)

Quebec Weekly Chronicle (1888-1892)

The Quebec Morning Chronicle (1888-1898)

The Quebec Chronicle (1898-1824)

Morning chronicle and commercial and shipping gazette (Québec, 1850-1888)

Montreal Herald and Daily Commercial Gazette (1834-1883)

Mise en contexte

Les spécialistes et historiens du domaine des produits cimentaires s'accordent pour désigner Joseph Aspdin, maçon anglais, comme l'inventeur du ciment Portland. En effet, c'est en 1824 qu'il obtient un brevet pour son produit. Le calcaire utilisé pour sa production provient des carrières de l'île de Portland, de là le nom qu'il lui donne.

Ce ciment sera exporté vers le Canada et le Québec dans des barils de bois jusqu' en 1889, année de la mise en production de la première usine à Hull.

Par la suite, d'autres usines seront construites en Ontario et sur l'île de Montréal. C'est à Vancouver, en 1893, que la première usine des provinces de l'ouest est construite.

À l'île d'Orléans, la première fabrique «Orleans Cement Manufacturing Company» (1911-1918) est située sur des terrains à l'est de l'église de St-Jean, en face de la terre de Lucien Blouin. Raymond Létourneau mentionne que sur ces terrains s'est trouvé le camp militaire et par la suite l'Auberge des Sorciers. Une autre manufacture (brique et épitaphes), également à St-Jean, la «Orleans Cement Manufacturing Company» débute en 1913 et est liquidée en 1917.

En troisième partie, j'ai regroupé des informations concernant l'achat de terrains à St-François par Georg Von Polenz.

Finalement, j'ai reproduit le témoignage de M. Isidore Pouliot, publié dans le livre de Raymond Létourneau « Un visage de l'île d'Orléans : St Jean, 1979 », Les Allemands à St Jean, page 181-195

Cement Products Company Limited

(1911-1918)

1911 - 8 octobre – Acte 1905 – Location et promesse de vente des lots 208 et 210 de la paroisse St Jean, par François Blouin, cultivateur, à Edward Slade, résidant de la ville de Québec.

On this eight day of October in the year of Our Lord one thousand nine hundred and eleven.

Before Joseph Philéas Cantin, notary public, duly commissioned and sworn in and for the Province of Québec, residing and practising at Québec, came and appeared M. François Blouin, residing at St-Jean Island of Orleans, farmer, party of the first part, hereinafter styles the Lessor, and Edward Slade, residing in Quebec, esquire, party of the second part, hereinafter styled the Lessee.

Which said parties have by these presents covenanted and agreed together in the manner and form following, that is to say : A parcel of land now known and designated as forming part of lots two hundred and eight (208) and two hundred and ten (210) upon the official cadastral plan an in the book of reference thereto for the said parish of St-Jean Island of Orleans, county of Montmorency, bounded towards the North by the top of the hill, towards the South by the beach, towards the North-East by Mss. Deroy and towards the South-Ouest by Mr. Amédée Lachance. The Lessee shall be at liberty to make such work and improvements as he may think proper during the term of present agreement on the premises hereby lessed. The present lesse is further made and in consideration oft the sum of twenty dollars which the Lessor doth hereby acknowledge to have received at the execution here of, where of quit. The said François Blouin doth hereby moreover promise to sell on or before the first of July one thousand nine hundred and twelve with guarantee against all troubles, evictions, hypothecs and other impediments whatsoever to the said Edward Slade accepting thereof, the premisses hereinabove described and hereby leased.

The said François Blouin hereby declares that he owns the said property under a good and valid title which he binds and obliges himself to furnish on demand to the said Slade. The said sale will be made for and in consideration of the price and sum of two hundred dollars, which shall be paid on or before the first day of October next should the said Edward Slade decide upon purchasing the said property. Should the option hereby granted be accepted, the said François Blouin hereby agrees to sign on demand in favor of the said Edward Slade or representatives a notarial deed of sale and conveyance made in conformity with the provision herein contains. And to these presents also came and appeared Mr. William alias Guillaume Blouin and his wife, Mrs Julie Turcotte by him duly authorised. This done and executed at the said city of Québec on the day and year first above written under number one thousand nine hundred and five of the original minutes of the undersigned notary, In faith and testimony whereof the parties have signed with the said notary these present having been first duly read according to law. Signed : François Blouin, Edward Slade, J. Phileas Cantin, N.P.

Minutier du notaire J. Philéas Cantin – Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 4568 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1911 - 8 octobre – Acte 1906 – Location et promesse de vente du lot 211 de la paroisse St Jean par Amédée Lachance, cultivateur, à Edward Slade, résidant de la ville de Québec.

On this eighth day of October in the year of Our Lord one thousand nine hundred and eleven. Before Joseph Phileas Cantin, notary public duly commissioned and sworn in and for the Province of Quebec, residing and practising at Québec.

Came and appeared M. Amédée Lachance, residing at St-John Island of Orleans, farmer, party of the first part herein after styled the Lessor; and Edward Slade, residing at Quebec, esquire, party of the second part styled the Lesse. Which said parties have by this presents covenanted and agreed together in manner and form following that is to say: The Lessor did declare to have let and leased as by these presents do let and lease unto the Lesse accepting thereof for and during the time of one year to be accounted and reckoned on and from the first day of October one thousand nine hundred and eleven and fully completed on the first day of October one thousand nine hundred and twelve, the following premises, that is to say: A parcel of land now known and designated as forming part of lot number two hundred and eleven (211) upon the official cadastral plan and in the book of reference thereto for the said parish of St-Jean Island of Orleans County of Montmorency without buildings, bounded towards the North, on the to of the hill, by the Lessor, towards the South by the beach, towards the West by the hill and towards the East by François Blouin. The Lessee shall be at liberty to make such work and improvements as he may think proper during the term of present agreement on the premises hereby leased. The present lease is further made for and in consideration of the sum of thirty dollars which the Lessor doth hereby acknowledge to have received at the execution here of, whereof quit.

The said Amédée Lachance doth hereby moreover promise to sell on or before the first July one thousand nine hundred and twelve with guarantee against all troubles, eviction, hypotheca and other impediments whatsoever to the said Edward Slade, accepting thereof, the premises herein above described and hereby leased. The said Amédée Lachance hereby declares that he owns the said property under a good and valid title which he binds and oblige himself to furnish on demand to the said Edward Slade. The said sale will be made for and consideration of the price and sum of two hundred and fifty dollars which shall be paid on or before the first day of October next should the said Edward Slade decide upon purchasing the said property. Should the option hereby granted be accepted the said Amédée Lachance hereby agrees to sign on demand in favor of the said Edward Slade or representatives a notarial deed of sale and conveyance made in conformity with the provisions herein contained. Thus, done and executed at the said city of Quebec, on the day and year first above written, under number one thousand nine hundred and six of the original minutes of the undersigned notary. In faith and testimony whereof, the parties have signed with the said notary, these presents having been first duly read according to law.

Signed: *J. Amédée Lachance* *Edward Slade* *J. Phileas Cantin*
n. p.

Minutier du notaire J. Philéas Cantin – Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 4569 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1911 - 8 octobre – Acte 1907 – Location et promesse de vente du lot 209 de la paroisse St Jean, par Dame Alphonsine Laurendeau, veuve de Louis Deroy, en son vivant marinier, à Edward Slade, résidant de Québec.

On this eighth day of October in the year of Our Lord one thousand nine hundred and eleven. Before Joseph Phileas Cantin, notary public duly commissioned and sworn in and for the Province of Quebec, residing and practising at Québec. Came and appeared Mss. Alphonsine Laurendeau, residing at St-John Island of Orleans, widow of late Louis Deroy, in is life time of the same place, marinier, party of the first part herein after styled the Lessor; and Edward Slade, residing at Quebec, esquire, party of the second part styled the Lesse. Which said parties have by this presents covenanted and agreed together in manner and form following that is to say: The Lessor did declare to have let and leased as by these presents do let and lease unto the Lesse accepting thereof for and during the time of one year to be accounted and reckoned on and from the first day of October one thousand nine hundred and eleven and fully completed on the first day of October one thousand nine hundred and twelve, the following premises, that is to say: A parcel of land now known and designated as forming part of lot number two hundred and nine (209) upon the official cadastral plan and in the book of reference thereto for the said parish of St-Jean Island of Orleans, bounded towards the South by a road, towards the North, by the foot of the hill, towards the North-East to Mr. Drouin, and towards the South-West to Mr. François Blouin, with the buildings thereon erected, circumstance and dependencies. The Lessee shall be at liberty to make such work and improvements as he may think proper during the term of present agreement on the premises hereby leased. The present lease is further made for and in consideration of the sum of forty dollars which the Lessor doth hereby acknowledge to have received at the execution here of, whereof quit. The said Mss. Alphonsine L. Deroy doth hereby moreover promise to sell on or before the first July one thousand nine hundred and twelve with guarantee against all troubles, eviction, hypotheca and other impediments whatsoever to the said Edward Slade, accepting thereof, the premises herein above described and hereby leased. The said Mss. Alphonsine L. Deroy hereby declares that he owns the said property under a good and valid title which he binds and oblige himself to furnish on demand to the said Edward Slade. The said sale will be made for and consideration of the price and sum of five hundred dollars which shall be paid on or before the first day of October next should the said Edward Slade decide upon purchasing the said property. Should the option hereby granted be accepted the said Mss. Alphonsine L. Deroy hereby agrees to sign on demand in favor of the said Edward Slade or representatives a notarial deed of sale and conveyance made in conformity with the provisions herein contained. Thus, done and executed at the said city of Quebec, on the day and year first above written, under number one thousand nine hundred and seven of the original minutes of the undersigned notary. In faith and testimony whereof, the parties have signed with the said notary, these presents having been first duly read according to law.

Signed === Alphonsine L. Deroy - Edward Slade - J. Phileas Cantin^{N.P.}

Minutier du notaire J. Philéas Cantin – Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 4570 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1911 - 9 octobre – Acte 1908 – Location et promesse de vente du lot 206 de la paroisse St Jean, par Alphonse Drouin, cultivateur, à Edward Slade, résidant de la ville de Québec.

On this ninth day of October in the year of Our Lord one thousand nine hundred and eleven. Before Joseph Phileas Cantin, notary public duly commissioned and sworn in and for the Province of Quebec, residing and practising at Québec. Came and appeared Alphonse Drouin, residing at St-John Island of Orleans, farmer, party of the first part herein after styled the Lessor; and Edward Slade, residing at Quebec, esquire, party of the second part styled the Lessee. Which said parties have by this presents covenanted and agreed together in manner and form following that is to say:

The Lessor did declare to have let and leased as by these presents do let and lease unto the Lessee accepting thereof for and during the time of one year to be accounted and reckoned on and from the first day of October one thousand nine hundred and eleven and fully completed on the first day of October one thousand nine hundred and twelve, the following premises, that is to say:

A lot of land now known and designated as forming part of lot number two hundred and six (206) upon the official cadastral plan and in the book of reference thereto for the said parish of St-Jean Island of Orleans, County of Montmorency; bounded towards the North by the top of the hill, towards the South by the beach, towards the North-East by Jean Pouliot and towards the South-West by Mss. Derooy and François Blouin. The Lessee shall be at liberty to make such work and improvements as he may think proper during the term of present agreement on the premises hereby leased. The present lease is further made for and in consideration of the sum of seventy dollars which the Lessor doth hereby acknowledge to have received at the execution here of, whereof quit. The said Alphonse Drouin doth hereby moreover promise to sell on or before the first July one thousand nine hundred and twelve with guarantee against all troubles, eviction, hypotheca and other impediments whatsoever to the said Edward Slade, accepting thereof, the premises herein above described and hereby leased. The said Alphonse Drouin hereby declares that he owns the said property under a good and valid title which he binds and oblige himself to furnish on demand to the said Edward Slade. The said Alphonse Drouin hereby declares that he owns the said property under a good and valid title which he binds and oblige himself to furnish on demand to the said Edward Slade. The said sale will be made for and consideration of the price and sum of five hundred and fifty dollars which shall be paid on or before the first day of October next should the said Edward Slade decide upon purchasing the said property. Should the option hereby granted be accepted the said Alphonse Drouin hereby agrees to sign on demand in favor of the said Edward Slade or representatives a notarial deed of sale and conveyance made in conformity with the provisions herein contained. Thus, done and executed at the said city of Quebec, on the day and year first above written, under number one thousand nine hundred and eight of the original minutes of the undersigned notary. In faith and testimony whereof, the parties have signed with the said notary, these presents having been first duly read according to law.

*duly read according to law - Signed - Alphonse Drouin - Edward Slade
A true copy of the original remaining of record of J. Phileas Cantin - N. P.
in my office - - - Signed - J. Phileas Cantin - N. P. - - -*

Minutier du notaire J. Philéas Cantin – Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 4571 – Document transcrit par J.-C. Dionne

1911 - 4 novembre – Acte 6238 – Accord et conventions entre François Blouin, cultivateur, de St-Jean, et Edward Slade, résidant de la ville de Québec.

L'an mil neuf cent-once, le quatrième jour du mois de novembre. Devant Charles Edmond Taschereau, notaire public pour la Province de Québec, résidant et pratiquant à Québec, ont comparu :

Mr. François Blouin, de la paroisse de St-Jean Ile d'Orléans, partie d'une part; et Mr. Edward Slade, de la cité de Québec, partie d'autre part; lesquelles parties ont fait entre elles les déclarations et conventions suivantes, savoir :

Considérant que ledit François Blouin par acte passé devant J. P. Cantin, notaire le huitième jour du mois d'octobre dernier 1911, a loué et promis de vendre au dit Edward Slade un certain lopin de terre connu sous le numéro deux-cent-dix (210) et comme faisant partie du lot numéro deux-cent-huit (208) du cadastre officiel pour ladite paroisse de St-Jean Ile d'Orléans, et longuement décrit au dit acte de promesse de vente.

Considérant en outre que ledit François Blouin possède encore une propriété qui n'est comprise dans ladite promesse de vente et notamment la balance du lot deux-cent-huit (208) et le lot deux-cent-sept (207), laquelle propriété se trouve située au Nord de l'emplacement qu'il a promis de vendre au dit Edward Slade et qu'il n'a par conséquent aucune sortie sur le chemin royal.

Considérant de plus que ledit Edward Slade se propose de demander au conseil de la Municipalité de St-Jean de l'Ile que le chemin royal qui traverse actuellement ladite propriété soit changé de manière à passer le plus près possible au pied du coteau.

Considérant enfin que ledit Edward Slade désire garantir au dit François Blouin que dans l'acte de vente qui lui sera consenti en exécution de la promesse de vente précitée, une clause sera insérée à l'effet qu'une sortie sur le chemin royal, en face de la côte actuelle, ou ailleurs, mais à la satisfaction du dit François Blouin, soit accordée en faveur des lots deux-cent-sept et partie Nord de deux-cent-huit. En conséquence, les présentes font foi que ledit Edward Slade pour bonne et valable considération consent à ce que la vente qui devra lui être garantie par ledit François Blouin, en exécution de la promesse de vente précitée, soit faite à la charge d'une sortie en faveur des lots deux-cent-sept (207) et partie de deux-cent-huit (208) sur le chemin royal, tel qu'il est actuellement ou tel qu'il sera après qu'il aura été changé avec l'approbation du conseil, vis-à-vis la côte actuelle ou si cet endroit n'est pas praticable à tel autre endroit dont les parties pourront convenir, mais à la satisfaction du dit François Blouin.

Fait et passé à Québec, les jour et an susdits sous le numéro six-mille-deux-cent-trente-huit des minutes du dit C. E. Taschereau. En foi de quoi les parties ont signé avec le dit notaire, après lecture faite.

*ties ont signé avec le dit Notaire après lecture faite. Signé: François Blouin. Ed-
ward Slade. B. O. Taschereau N P. Vraie copie de la minute des
meuse de record en monétude. Signé: B. O. Taschereau N P.*

Minutier du notaire Charles Edmond Taschereau – Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 4591 - Document transcrit par J.-C. Dionne

1912 – Lettres patentes.

Avis public est par les présentes donné qu'en vertu de la première partie du chapitre 79 des Statuts révisés du Canada de 1906, connu sous le nom de "Loi sur les compagnies", des lettres patentes ont été émises sous le sceau du Secrétaire d'État du Canada, portant la date du 15e jour de janvier 1912, incorporant Gustav Paul Eisenschiml, agent de fabricant, de Vienne, Australie ; Siegfried Herman Mundheim, fabricant de Halle, en Allemagne ; Edward Slade, ingénieur ; Andrew Lorne Hamilton, directeur de banque ; et Arthur DuBoulay, comptable, tous trois de la ville de Québec, dans la province de Québec, aux fins suivantes, à savoir :

- (a) Fabriquer, acheter et vendre et faire le commerce du ciment Portland, de la marne, de l'argile kieselguhr, du mastic, du merlan, des briques, de la chaux, des peintures, des engrais, des désodorisants, des drains et autres tuiles et pierres, du sable et du gravier, de la pierre artificielle et de ses produits, et fabriquer et faire le commerce de toutes les compositions dans lesquelles l'un quelconque desdits articles et matériaux peut être converti ou utilisé, et pour lesdites fins.
- (b) Construire et exploiter, sur les biens à acquérir à cette fin, des tramways menant à des chemins de fer et à des eaux navigables, ainsi qu'à divers lits de marne, terres argileuses et dépôts de roches cimentées et autres propriétés de la compagnie.
- (c) Sous réserve du consentement des municipalités et des propriétaires intéressés, construire des canalisations depuis les lits de marne sableuse jusqu'aux ouvrages de la compagnie.
- (d) Acheter, louer ou acquérir autrement des forces hydrauliques et des privilèges d'utilisation de l'eau dans le but de produire de l'énergie ou de l'électricité pour l'exploitation de la Compagnie et disposer de tout surplus d'électricité produit par la Compagnie dans le cadre de l'exploitation de ses ouvrages et de ses usines.
- (e) Acheter, posséder et exploiter des navires aux fins du transport du ciment et d'autres matériaux en rapport avec les travaux de la compagnie.
- (f) Construire des docks, des quais et des ouvrages là où cela s'avère nécessaire pour l'exercice des activités de la compagnie.
- (g) Construire des entrepôts et des ascenseurs à tout endroit où il peut être nécessaire de mener les activités de la compagnie.
- (h) Réaliser, construire et exploiter tous les ouvrages, entreprises, constructions et opérations publics et privés, et fabriquer, acheter, vendre et négocier des matériaux de construction.
- (i) Fabriquer et vendre des briques, de la terre cuite, des tuiles, des tuyaux de drainage et d'égout, et des produits similaires, et construire des bâtiments pour la fabrication de la société et des logements pour les ouvriers.
- (j) Investir, acquérir et détenir les obligations, les débentures et les actions d'autres sociétés et les actions d'autres sociétés avec lesquelles la société constituée par les présentes est habilitée à contracter.
- (k) Distribuer entre les actionnaires de la société les biens en nature et les biens de la société, et en particulier les actions, obligations, débentures ou titres de toute autre société appartenant à la

société constituée par la présente loi, ou dont la société constituée par la présente loi peut avoir le pouvoir de distribution.

(l) Demander, obtenir, enregistrer, acheter, louer ou acquérir d'une autre manière, et détenir, posséder, utiliser, exploiter, introduire et vendre, céder ou disposer d'une autre manière de toutes les marques de commerce, formules, procédés secrets, noms commerciaux et marques distinctives, et de toutes les inventions, améliorations et procédés utilisés dans le cadre de lettres patentes ou autres, du Canada ou de tout autre pays ; et d'utiliser, d'exercer, de développer, d'accorder des licences à l'égard de, ou de rendre autrement compte de toutes ces marques de commerce, brevets, licences, concessions, procédés et autres, ou de tous ces biens, droits et informations ainsi acquis et en vue de l'exploitation et du développement de ceux-ci, d'exercer toute activité, qu'elle soit minière, manufacturière ou autre, que la société peut juger calculée directement ou indirectement pour réaliser ces objets.

(m) Exercer toute autre activité (qu'elle soit manufacturière ou autre) qui peut sembler à la société susceptible d'être exercée convenablement en relation avec ce qui précède, ou calculée directement ou indirectement pour accroître la valeur des biens ou des droits de la société.

Les opérations de la compagnie seront menées dans tout le Dominion du Canada et ailleurs sous le nom de "Cement Products Company of Canada, Limited", avec un capital-actions d'un million de dollars divisé en 10 000 actions de cent dollars chacune, et le principal établissement de ladite compagnie sera situé dans la ville de Québec, dans la province de Québec.

Fait au bureau du Secrétaire d'État du Canada, ce 19^e jour de janvier 1912.

Thomas Mulvey

Sous-secrétaire d'État.

Taschereau, Roy, Cannon, Parent & Fitzpatrick

Avocats pour l'entreprise

Fév6x4

The Quebec Chronicle, 6 février 1912 ; 8 février 1912; 9 février 1912 (version anglaise)

Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite)

Une compagnie fabriquera du ciment à Saint-Jean, Ile d'Orléans

Une compagnie puissante, puisqu'elle aura un capital d'environ un million, et formée presque entièrement de capitalistes québécois, est à la veille d'ouvrir une vaste manufacture sur l'Ile d'Orléans, à Saint-Jean, pour la fabrication d'objets de toutes sortes, faits de ciment. La compagnie a obtenu déjà sa charte fédérale et elle a obtenu les droits exclusifs canadiens pour la fabrication de toutes sortes de choses en ciment d'après un procédé qui appartient à un syndicat allemand.

La compagnie aura une manufacture à St-Jean de l'Ile, une autre à Port Arthur, Ont., et une troisième à Vancouver, et elle fabriquera des briques creuses pour édifices, des tuyaux d'aqueduc, de drainage, des tuiles à toits et paliers, de blocs de pavage, etc., etc.

Ce genre de fabrication est peu connu au Canada encore, mais il a été en usage depuis nombre d'années en Europe, où une foule d'édifices, établissements de tous genres, et nombre d'édifices publics et de gouvernement sont érigés avec les matériaux fabriqués d'après ce procédé.

La compagnie possède les droits exclusifs d'employer ce procédé au Canada, et elle a obtenu de grandes concessions du gouvernement provincial sur les grèves de l'Ile d'Orléans; elle va commencer sous peu l'installation de sa manufacture et l'exploitation de son industrie.

Parmi les directeurs de la nouvelle corporation on remarque MM. Edward Slade, A. L. Hamilton, de Québec, et M. S. H. Mundheim, d'Allemagne, promoteur de la première manufacture, en Allemagne, et qui est actuellement à Québec. Les banquiers de la compagnie sont la Banque Canadienne du Commerce et ses aviseurs et procureurs sont des membres du bureau légal de Taschereau, Roy, Cannon et Fitzpatrick.

Le Soleil, 24 janvier 1912

Cement Products of Canada

New Company to Establish a Factory at St. John's Island of Orleans

We are in a position to-day to make public the promotion of a practically entirely local company under the above heading, which has issued its prospectus and which sets forth the intention of manufacturing cement products at St. John's, Island of Orleans, Port Arthur, Ontario, and a third factory later on in Vancouver.

The capital of the company is placed at \$1,000,000, of which \$500,000 are 7 per cent preferred cumulative shares and \$500,000 of common stock.

The company has a very strong body of directors, composes of gentlemen of this city and other parts of Canada of the greatest energy and business capacity, and from the prospectus we can gather that every care will be taken to promote the interests of the company in every respect.

The company has a Dominion charter and is authorized to manufacture, throughout Canada, numerous articles made with cement, such as hollow building blocks, drain-pipe in all sizes, roof-tiles, floor-tiles, bricks, paving blocks, etc., etc. The company has acquired from the patentees in Europe all

Canadian rights for machines and processes, which are most valuable, and embody many features heretofore unknown in Canada, the whole business has been carefully investigated and before forming this company the organizers imported several machines, had samples made under their own supervision and then thoroughly tested the product and had it passed upon by builders and contractors of the highest standing both in Quebec and Montreal. The business although comparatively new in this country, had been in operation for many years in Europe and has proven an unqualified success in all countries where it has been introduced, as shown by Government testimonials as well as by photographs of buildings and public works in various European centres where this class of product has been used. In Russia, the great Government works in the harbor of Vladivostok are all composed of this material, including the immense breakwater and arsenal. So also, is the enormous naval station at Samara built entirely of this product. In other countries where the great value of this class of material, has given the highest satisfaction, may be mentioned Prussia, where homesteaders' houses in the Polish province were built by the Government, also in immense barracks in Sensburg at the Russian frontier. The celebrated Spa-Schwiedeberg built a tremendous water tower over 100 feet high and containing several million gallons of water, entirely of this product. All these facts are proven by documents, testimonials and photographs. Medals have been awarded at all exhibitions where these machines were exhibited, and the Japanese Government was so much impressed with the character of this form of construction, that it had a factory built as an example to the whole country.

Mr. S. H. Mundheim, the originator and one of the directors of the large factory in Germany, where the machine for making this product are manufactured, is now here and has consented to become a director of this company and has contracted to personally supervise the erection of the factories here for a period of three years and make arrangements to import the necessary foremen, for each specialty, from plants in Europe built by him. Mr. Mundheim personally designed and supervised the erection of all the principal factories in Europe which his company equipped and has personally called upon some of the principal contractors in Canada with samples of the product to be produced by this company. The result is that the entire output of the Quebec factory for 1912 has been sold ahead at profitable prices, as will be seen by the estimated statement of revenue given below. Extreme climate changes have no bad effect on the product, as shown by experience in several Northern European city where changes are more pronounced than in Canada.

The company owns absolutely, all Canadian rights for these processes and has obtained valuable concessions from the Provincial Government on the shores of the Island of

Orleans. The Canadian market for this company's product is practically unlimited and it is the company's intention to establish plants in many important centres throughout Canada. The subscriptions on the shares are made payable, the first on application, second, first of March and the first of each succeeding month to the first of June.

The bankers of the company are the Canadian Bank of Commerce, and the attorneys, Messrs. Taschereau, Roy & Cannon of this city.

The offering of the stock of the above is being brought out by the office of Messrs. Slade & Co., of the city

The Quebec Chronicle, 24 janvier 1912

(Version française)

Produits de ciment du Canada

Une nouvelle compagnie va établir une usine à St-Jean, île d'Orléans.

Nous sommes en mesure de rendre publique aujourd'hui la promotion d'une société presque entièrement locale, sous la rubrique ci-dessus, qui a publié son prospectus et qui a l'intention de fabriquer des produits de ciment à St-Jean, île d'Orléans, Port Arthur, Ontario, et une troisième usine plus tard à Vancouver.

Le capital de la société est fixé à 1,000,000 \$, dont 500,000 \$ d'actions privilégiées cumulatives à 7 pour cent et 500,000 \$ d'actions ordinaires.

La société dispose d'un conseil d'administration très fort, composé de messieurs de cette ville et d'autres parties du Canada, de la plus grande énergie et de la plus grande capacité d'affaires, et d'après le prospectus, nous pouvons déduire que tous les soins seront pris pour promouvoir les intérêts de la société à tous égards.

La société a une charte du Dominion et est autorisée à fabriquer, dans tout le Canada, de **nombreux articles en ciment, tels que des blocs de construction creux, des tuyaux d'évacuation de toutes tailles, des tuiles de toit, des tuiles de plancher, des briques, des blocs de pavage, etc.** La société a acquis auprès des titulaires de brevets en Europe tous les droits canadiens pour les machines et les procédés qui sont utilisés dans le monde entier.

La société a acquis des titulaires de brevets en Europe tous les droits canadiens pour les machines et les processus, qui sont très précieux, et incorporent de nombreuses caractéristiques jusqu'ici inconnues au Canada, l'ensemble de l'entreprise a été soigneusement étudiée et avant de former cette société les organisateurs ont importé plusieurs machines, ont eu des échantillons fabriqués sous leur propre supervision et puis ont testé soigneusement le produit et l'ont fait passer par des constructeurs et des entrepreneurs de la plus haute qualité à la fois à Québec et à Montréal. L'entreprise, bien qu'elle soit relativement nouvelle dans ce pays, était en activité depuis de nombreuses années en Europe et a connu un succès incontestable dans tous les pays où elle a été introduite, comme le montrent les témoignages des gouvernements ainsi que les

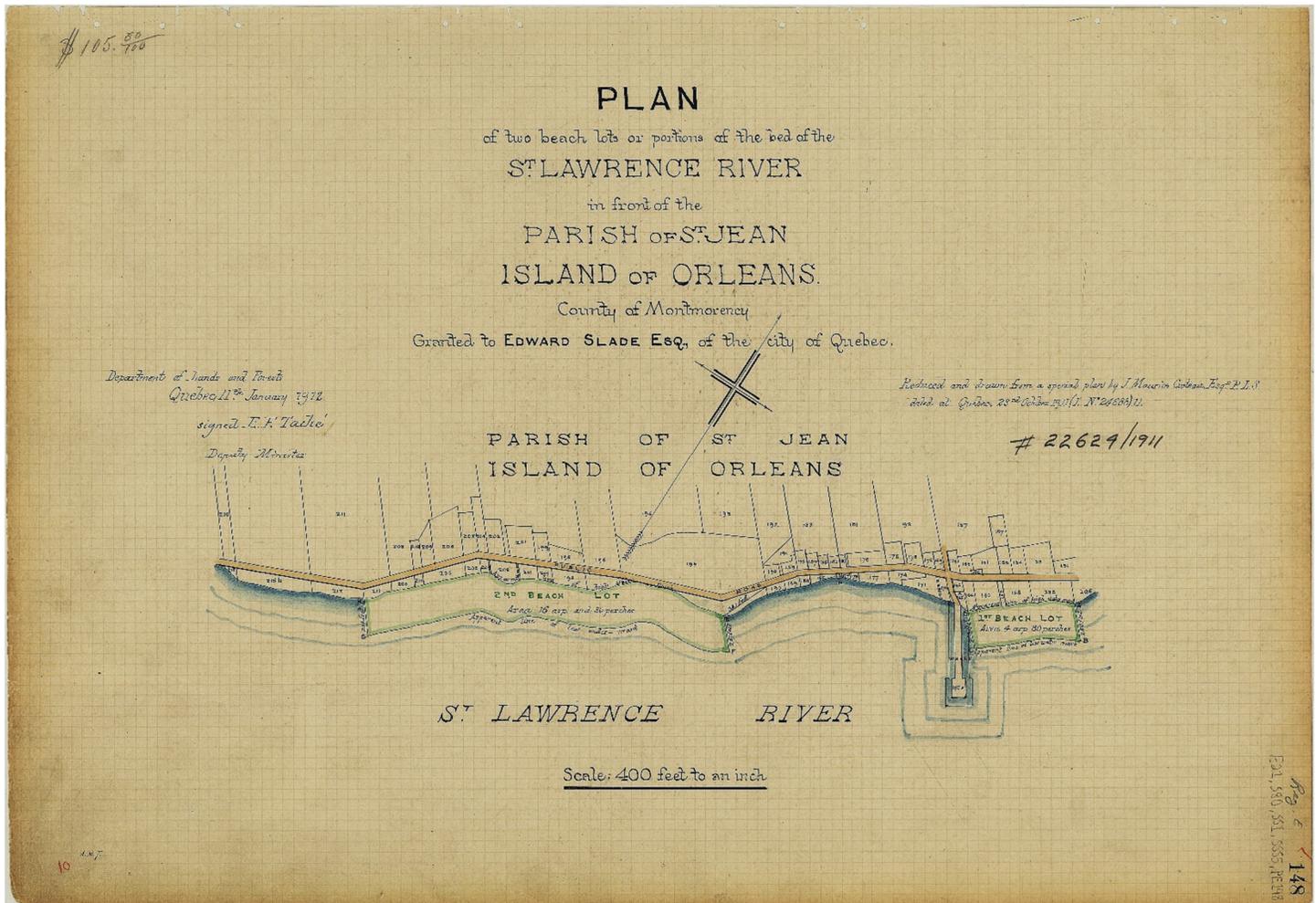
photographies de bâtiments et de travaux publics dans divers centres européens où cette catégorie de produits a été utilisée. En Russie, les grands travaux publics du port de Vladivostok sont tous composés de ce matériau, y compris l'immense brise-lames et l'arsenal. Il en est de même de l'énorme station navale de Samara, entièrement construite avec ce produit. Parmi les autres pays où la grande valeur de cette catégorie de matériaux a donné la plus grande satisfaction, on peut citer la Prusse, où des maisons de paysans ont été construites par le gouvernement dans la province polonaise, ainsi que d'immenses casernes à Sensburg, à la frontière russe. Le célèbre Spa-Schwiedeberg a construit un énorme château d'eau de plus de 100 pieds de haut et contenant plusieurs millions de gallons d'eau, entièrement de ce produit. Tous ces faits sont prouvés par des documents, des témoignages et des photographies. Des médailles ont été décernées à toutes les expositions où ces machines ont été présentées, et le gouvernement japonais a été tellement impressionné par le caractère de cette forme de construction qu'il a fait construire une usine pour servir d'exemple à tout le pays.

M. S. H. Mundheim, l'initiateur et l'un des directeurs de la grande usine d'Allemagne, où sont fabriquées les machines pour la fabrication de ce produit, est maintenant ici et a consenti à devenir un directeur de cette société et s'est engagé à superviser personnellement la construction des usines ici pendant une période de trois ans et à prendre des dispositions pour importer les contremaîtres nécessaires, pour chaque spécialité, à partir d'usines en Europe construites par lui. M. Mundheim a personnellement conçu et supervisé l'érection de toutes les principales usines en Europe que sa société a équipées et a personnellement fait appel à certains des principaux entrepreneurs au Canada avec des échantillons du produit qui sera fabriqué par cette société. Le résultat est que toute la production de l'usine de Québec pour 1912 a été vendue en avant à des prix profitables, comme on le verra par l'état estimatif des recettes donné ci-dessous. Les changements climatiques extrêmes n'ont pas d'effet négatif sur le produit, comme le montre l'expérience acquise dans plusieurs villes de l'Europe du Nord où les changements sont plus prononcés qu'au Canada.

La société possède absolument tous les droits canadiens pour ces procédés et a obtenu de précieuses concessions sans concession du gouvernement provincial sur les rives de l'île d'Orléans. Le marché canadien pour les produits de cette société est pratiquement illimité et la société a l'intention d'établir des usines dans de nombreux centres importants du Canada. Les souscriptions aux actions sont payables, la première sur demande, la seconde, le premier mars et le premier de chaque mois suivant jusqu'au premier juin.

Les banquiers de la société sont la Banque canadienne de commerce et les avocats, MM. Taschereau, Roy et Cannon de cette ville.

L'offre d'actions de la société susmentionnée est effectuée par le bureau de MM. Slade.

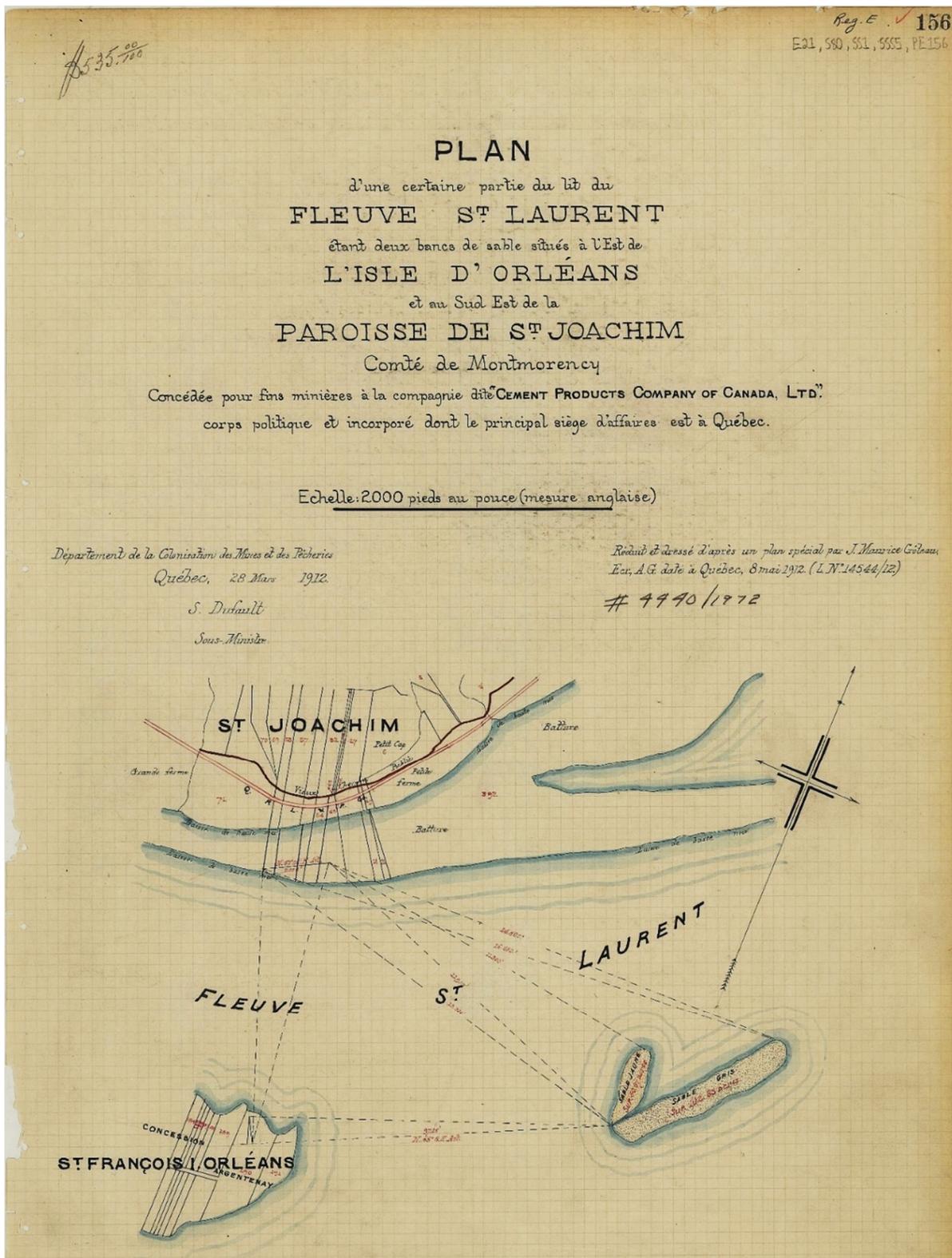


Plan of two beach lots or portions of the bed of the St. Lawrence River in front of the parish of St. Jean Island of Orleans, granted to Edward Slade of the city of Québec.

J.-Maurice Croteau et J.-Emile Girard, Département des terres et forêts. - 23 octobre 1911 et 23 octobre 1912.

Sur ce plan d'un lot de grève du lit du fleuve Saint-Laurent de la paroisse Saint-Jean de l'île d'Orléans figurent la dimension des lots, les limites de la marée basse et de la marée haute, le chemin, le quai, le numéro des lots et le nom Edward Slade, 1912,

Fonds Ministère des Terres et Forêts - BAnQ Québec - E21,S80,SS1,SS5,PE148



Plan d'une partie du lit du fleuve Saint-Laurent étant deux bancs de sable situés à l'est de l'Isle d'Orléans et S.E. de la paroisse de Saint-Joachim concédée pour fins minières à la compagnie dite Cement Products Company of Canada Ltd [...]

J.-Maurice Croteau et J.-E. Girard, Département des terres et forêts.- 28 mars 1912 et 8 mai 1912.

Sur ce plan d'une partie du lit du fleuve Saint-Laurent étant deux bancs de sable situés à l'est dans la paroisse Saint-François de l'Isle d'Orléans et au sud-est de la paroisse Saint-Joachim figurent la concession Argentenay, le promontoire Petit Cap, le hameau Petite-Ferme, les hauts-fonds sablonneux, la dimension des bancs de sable ainsi que les limites de la marée basse et de la marée haute. On y retrouve également les battures, le chemin, le numéro des lots, le [...]

Fonds Ministère des Terres et Forêts - BAnQ Québec - E21,S80,S51,SS5,PE156

1912 - 7 juin – Acte 6534 – Vente, des lots de grève connu sous les numéros 152, 155, 159, 160 et 164 du cadastre de St Jean, par Edward Slade, de Québec, à la Cement Products Company of Canada Limited, représenté par Arthur J. Price, notaire, de Québec.

On this seventh day of June, in the year of Our lord one thousand nine hundred and twelve.

Before Charles Edmond Taschereau notary public duly commissioned and sworn in and for the Province of Quebec, came and appeared Edward Slade of the city of Quebec, esquire, party of the first part, herein after style the Vendor, and «Cement products Company of Canada Limited» a body politic and corporate duly incorporated under the law of the Dominion of Canada, having its chief place of business in the City of Quebec, herein after acting represented and accepting by Arthur J. Price, its attorney, duly authorized by a resolution dated the eight of February last, a certified copy whereof signed by the parties is hereto annexed, party of the second part hereinafter styled the Purchaser.

Which said have by these presents covenanted and agreed together in the manner and form following, that is to say: The Vendor did declare to have granted, sold, assigned, conveyed and made over as by these presents, he doth hereby grant, sell, assign, convey and make over with legal guarantees unto the Purchaser, present and accepting as aforesaid:

Description. Two beach lots or portions of the beds of the St-Lawrence River, in front of the parish of St-Jean Isle of Orleans County of Montmorency, containing a superficial area of twenty-one (21) arpents and ten (10) perches, acquired by the Vendor from the Crown under provision of a grants issued in his favor on the eleventh day of January last 1912 and described in the said grant as follow:

A 1° All that certain beach lots of the St-Lawrence River situated in front of lots cadastral numbers one hundred and fifty-two (152), one hundred and fifty-five (155), one hundred and fifty-nine (159) and one hundred and sixty (160) and one hundred and sixty-four (164) of the said parish of St-Jean Island of Orleans County of Montmorency the limits of which can be more particularly described as follows, to wit : Beginning at the intersection of the division line between lots cadastral numbers one hundred and forty-six (146) and one hundred and fifty-two (152) of the parish of St-Jean Island of Orleans with the apparent line of the highwater mark of the St-Lawrence River as at point marked **A** in the annexed plan, thence going South-easterly direction in the prolongation of the said division line a distance of two hundred and fifty (250) feet more or less, to the line of low water mark of the said River St-Lawrence as at point marked **B**, thence in general a South-westerly direction following the said line of low water mark to a point situated in the prolongation of the division line between cadastral lots numbers one hundred and sixty-four (164) and one hundred and sixty-five (165) as at point **C** thence going in a North-Westerly direction following the prolongation of said division line a distance of two hundred and fifty feet (250) more or less to the apparent line of high-water mark of the St-Lawrence River as at point marked **D**, thence following said apparent line of high-water mark going in a general North-Westerly direction to the point of beginning. The above-described beach lot containing four arpents and eighty perches, more or less in superficies;

2° All that certain beach lots of the St-Lawrence River situated in front of cadastral lots numbers one hundred and ninety-five (195), one hundred and ninety-six (196), one hundred and ninety-eight (198), two-hundred (200), two hundred and one (201), two hundred and two (202), two hundred and three (203), two hundred and four (204) , two hundred and five (205), two hundred and six (206), two hundred and ten (210), two hundred and eight (208, and two hundred of eleven (211) in the parish of St-Jean Island of Orleans, county of Montmorency; the limits of which can be more particularly described as follows, to wit: Beginning at a point situated in the apparent limit of high water mark of the Sr-Lawrence River at a distance of three hundred and forty feet (340) South of the point of intersection of the division line between cadastral lots numbers one hundred and ninety(190) and one hundred an ninety-five (195) a distance of two hundred and fifty feet (250) more or less, to the line of low water mark of St-Lawrence River as at point marked **F**; thence going towards the South-West following the said line of low water of the St-Lawrence River to a point situated in the prolongation of the division line between cadastral lots numbers two hundred and eleven (211) and two hundred and twelve (212) as at point **G**; thence going in a North-Westerly direction following the prolongation of said division line a distance of two hundred and fifty (250) feet more or les to the said apparent line of high water mark of the St-Lawrence River as at point marked **H**; thence going in a general North-Easterly direction following the said apparent line of high water mark to the point of beginning. The above-described beach lot containing sixteen (16) arpents and thirty (30) perches more or less in superficies. The vendor doth hereby moreover transfer, assign and make over unto the purchaser present and accepting as aforesaid all his rights, titles and interests on the following immoveable property; said rights and interests belonging to him by virtue of the leases and promises of sale herein after mentioned:

1° A parcel of land now known and designated as number two hundred and ten (210) and as forming parts of number two hundred ands eight (208) upon the official cadastral plan and in the book of reference therein to for the said parish of St-Jean Island of Orleans, bounded towards the North by the top of the hill, towards the South by the beach, towards the North-East by Mrs. Deroy and towards the South-West by Amédée Lachance.

Said rights having been acquired by the vendor from François Blouin under a lease and promise of sale executed before J.P. Cantin, notary, on the eight of October last 1911 and registered in the Registry Office of the Island of Orleans on the twenty third day of the same month under the number 4568;

2° A lot of land now known and designated as lot number two hundred and six (206) upon the official cadastral plan and in the book of reference thereto for the parish of St-Jean Island of Orleans county of Montmorency, bounded towards the North by the top of the hill, towards the South by the beach, towards the North-East by Jean Pouliot and towards the South-West by Mss. Deroy and François Blouin. Said rights having been acquired by the Vendor from Alphonse Drouin under a lease and promise of sale executed on the ninth of October last 1911 and registered in the registry Office of the Island of Orleans on the twenty third of the same month under number 4571;

3° A lot of land known and designated at number two hundred and nine (209) upon the official cadastral plan and in the book of reference thereto for the parish of St-Jean Island of Orleans, bounded towards the South by a road, towards the North by the foot of the hill, towards the North-East to Mr. Drouin and towards the South-West to Mr. Blouin with the buildings thereon erected, circumstance and dependencies. Said rights have been acquired by the Vendor from Mss. Widow Louis Deroy under a lease and promise of sale executed before J.P. Cantin, notary, on the eight of October last 1911 and registered in the Registry Office of the Island of Orleans on the twenty third of the same month as No. 4570;

4° A parcel of land known and designated as forming part of lot number two hundred and eleven (211) upon the official cadastral plan and in the book of reference thereto for the parish of St-Jean Island of Orleans, county of Montmorency, without buildings bounded towards the North on the top of the hill by Amédée Lachance, towards the South by the beach, towards the West by the hill and towards the East by François Blouin. Said rights having been acquired by the Vendor from Amédée Lachance under a lease and promise of sale executed before J. P. Cantin, notary, on the eight of October last 1911 and registered in the Registry Office of the Island of Orleans on the twenty third of the same month as No. 4569.

The said Vendor also hereby transfer and assigns unto the Purchaser accepting thereof for itself and assigns that is to say: A. Each and all of the Canadian Patents ... issued or applied for which may be subsequently granted to him for processes pertaining to the colouring of concrete bricks and ...; B. The rights and privilege granted to the Vendor by Messrs. Frey and & Company of Hochdorf Switzerland under letter dated the twenty second of November last, hereto attached as Schedule «a» and signed by the parties hereto for identification; the Purchaser binding however itself to receive and take over these rights and privileges and to comply with the Vendor's obligation relating thereto and referred to in the above cited letter.

This sale is further made for and in considerations of the price and sum of one hundred and fifty thousand (\$150,000) dollars in payment whereof the Vendor accepts fifteen hundred (1500) shares par value of common stock of the purchasing company whereof quit; and the said Company's secretary is hereby authorized to issue in favor of the Vendor or assigns, a certificate for the above share.

In consideration of the above stipulation the Vendor doth hereby, transfer and make over unto the Purchaser all their rights, title, claim, interest, property, seizin and possession to and upon the premises hereby conveyed consenting and agreeing that the said Purchaser be therein and thereby put in good and lawful possession and seizin by virtue hereof. Thus, done and executed at the said city of Quebec on the day and year first above written under number six thousand five hundred and thirty-four of the original minutes of the said C.E. Taschereau said notary, these presents having been first duly read according to law.

Signed: Edward Bladen - - - A. J. Shee - - - C. E. Taschereau - N. P.
A true copy of the original remaining of record in my office - - - - -

Minutier du notaire Charles Edmond Taschereau – Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 4654 - Document transcrit par J.-C. Dionne

HAMILTON, QUEBEC
PRESIDENT

SIR GEO. GARNEAU, QUEBEC
VICE-PRESIDENT

SIEGFRED H. MUNDHEIM
MANAGING DIRECTOR

CEMENT PRODUCTS COMPANY OF CANADA LIMITED

CAPITAL \$1,000,000

HEAD OFFICE: MORIN BLOCK

111 MOUNTAIN HILL,

QUEBEC,

TELEPHONE 5087,
P. O. BOX 84.

Extract of the Minutes of a meeting of the Directors of the Cement Products Company of Canada held in Quebec at the Chateau Frontenac on Thursday 8th. February 1912, at 9.30 A.M.

RESOLVED : That the Company purchase from Mr E.Slade all the property ,rights and interest held and owned by him at the Island of Orleans ,in the County of Montmorency ,and as acquired either by notarial deeds , Government grant or otherwise ,and also all patents issued and to be issued in his favor for processes pertaining to the colouring of concrete bricks , blocks &c.

These purchases shall be made for the following considerations, viz
To Edward Slade , (1500) fifteen hundred shares of the common stock of the Company.

To the Syndicate (2000) two thousand shares of the common stock of the Company , and Mr A.J.Price is hereby authorized to sign on behalf of the Company notarial agreements to that effect .

I hereby certify that the above is a true extract from the Minutes as above stated .

A. J. Price
Secretary pro tem

This

is the certified copy of the resolution referred to in the deed of assignment and transfer granted by Edward Slade and others unto Cement Products Company of Canada , Limited , and received before C.E.Taschereau . the undersigned Notary , on this *seventeenth* day of *June* 1912.

A. J. Price
C. E. Taschereau

Quebec, 22 Nov. 1911.

Edward Slade, Esq.,
Quebec.

Sir,

In my quality as representative of Messrs Frey & Co, Hochdorf in Switzerland I beg to make the following offer:

Messrs Frey & Co's machine Manufacturing Co'y bind themselves by the present to sell neither directly nor indirectly in the Dominion of Canada to anybody else but to you or to the Canada Cement Products Co'y Ltd, now being floated by you, provided you have ordered until the 15th of February 1912 from Messrs Frey & Co, two (2) stamping machines at prices & conditions known to you, these machines to be delivered as quick as possible.

The above stipulations shall remain in force as long you buy or order every year from Messrs Frey & Co'y two stamping machines or if you pay a license of 2000 francs.

The number of Machine over two ordered or bought in one year will be taken in consideration as part of the order for the following year or years.

I am sending without delay copy of this offer to my friends in Hochdorf, who on receipt of this letter shall be entitled to withdraw my proposal by cabling the word.

Yours truly,

J. H. Mühlstein

This is the letter dated the ~~twenty second~~ day of ~~November~~ one thousand nine hundred and ~~eleven~~ referred to in the deed of sale and assignment hereto annexed by Edward

Slade

-2-

Slade in favor of the Cement Products Company of Canada, Limited, and received before C.E. Taschereau, the undersigned Notary, on this ~~seventh~~ day of *June* - one thousand nine hundred and twelve.

Edward Slade

A. J. Price

C. E. Taschereau

L'industrie à St-Jean (Ile d'Orléans)

On fabrique la pierre à bâtir, les tuyaux de grès, les tuiles, la brique, etc.

La «Cie de Produits Cimentaires du Canada» vient de faire commencer à l'extrémité ouest de notre village l'érection d'une manufacture de 208 pieds de long et 120 de large. Sous le toit de ce vaste édifice, on fabriquera la pierre à bâtir, les tuyaux de grès de toutes sortes, les tuiles de diverses couleurs pour toitures et parquets, les briques pour pavage, etc.

Tous ces produits cimentaires seront fabriqués par des procédés absolument nouveaux et inconnus au Canada. Dès que la compagnie aura pu se procurer un nombre suffisant d'ouvriers, elle commencera la construction des chaufferies, hangars, bureau, logements, quais, grues de chargement, etc. Un certain nombre de barges et de remorqueurs serviront au transport de la matière première et des produits manufacturés. Les bateaux qui transporteront les marchandises à Montréal, ramèneront le ciment qui sera employé dans la fabrication.

Voici les noms des directeurs de la Compagnie : Sir Georges Garneau, A. Lorne, Siegfried, H. Mundheim, inventeur, Hon. S. N. Parent, Ed. Slade.

Le capital est d'un million et environ cent mille piastres seront dépensées en frais d'Installation.

Le premier paquebot nous a amené d'Allemagne tous les techniciens, les contremaîtres de chaque spécialité et les machineries inventées par M. H. Mundheim. Ce dernier a accepté d'être pendant trois ans l'un des directeurs de la Cie et il surveillera personnellement les travaux d'installation.

Deux autres manufactures semblables seront construites à Port Arthur et Vancouver.

On évalue à un million de dollars la production de ces manufactures pour les années 1912-13.

La Patrie 4 mai 1912

1912 - 10 juillet – Acte 6507 – Vente, du lot 209 du cadastre de St Jean, par Alphonsine Laurendeau, de St Jean, veuve de Louis Deroy, à Cement Products Company of Canada, ici représenté par A. Lorne Hamilton, gérant de banque et président de la compagnie.

On this tenth day of July in the year of Our lord One hundred and twelve. Before Charles Edmond Taschereau, notary public, duly commissioned and sworn in and for the province of Quebec, residing and practising at Quebec came and appeared:

Mss. Alphonsine Laurendeau, residing at St-Jean Island of Orleans in the County of Montmorency, hereto widow of the late Louis Deroy, in his life time of the same place, mariner, and now wife separates as to property by marriage contract of Mr. Joseph Corriveau of the same place and by him hereto also present duly authorized, party of the first part, hereinafter styled the Vendor;

And «Cement Products Company of Canada limited» a body politic and corporate having its chief

place of business in the City of Québec, herein acting represented and accepting by A. Lorne Hamilton, Esquire, Bank manager, its president duly authorized, party of the second part, hereinafter styled the Purchaser.

Which said parties have by these presents covenanted and agreed together in the manner and form following, that is to say:

The Vendor did declare to have granted, sold, assigned, conveyed and made over, as by these presents, she doth hereby grant, sell, assign, convey, and make over with guarantee against all trouble, evictions, hypothecs, dowers, liens and other impediments whatsoever unto the Purchaser, present and accepting as aforesaid.

Description –

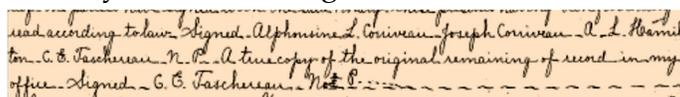
A lot of land now known and designated as number two hundred and nine (209) upon the official cadastral plan and in the book of reference thereto for the said parish of St-Jean Island of Orleans, county of Montmorency, bounded towards the South by the public road, towards the North, by the foot of the hill, towards the North-East by Alphonse Drouin, and towards the South-West by François Blouin, with the buildings thereon erected, circumstance and dependencies. As the whole now is ans whereof the Purchaser hereby declares itself content and satisfied, having a perfect knowledge there of.

Title – The property and premisses herein above described and hereby conveyed belonged to the Vendor as having acquired the same from Mss. Pélagie Bélanger, her mother, widow of Magloire Laurendeau under the provisions of a deed of donation granted in her favor before Joseph Allaire, on the twenty-eight of September nineteen hundred and seven and registered in the registry office for the said Island of Orleans on the eighteen of October following as No. 4125.

To have hold, use, enjoy and dispose of the property and premises hereby conveyed ans assigned by the Purchaser and assigns and their own here forth for a subject to the payment of municipal and school taxes guaranteed free and clear form all assess thereof to date.

Price – The present sale is made for and in consideration of the price and sum of five hundred (\$500.00) dollars which the said Vendor doth hereby acknowledge to have received at the execution hereof whereof quit.

In consideration of the above stipulations the Vendor doth hereby, transfer and make over unto the Purchaser all her right, title, claim, interest, property, seizin and possession in to and upon the premises hereby conveyed, consenting and agreeing that the said Purchaser be therein and thereby put in good and lawful possession and seizin by virtue hereof. Thus, done and executed at Québec on the day and year first above written under number six thousand five hundred and seven of the original minutes of the said C. E. Taschereau. In faith and testimony whereof, the parties have signed with the said notary the presents having been first duly read according to law.



read according to law. Signed - Alphonse D. Coriveau - Joseph Coriveau - A. L. Hamilton
 C. E. Taschereau - N. P. - A true copy of the original remaining of record in my
 office. Signed - C. E. Taschereau - Not. P.

Minutier du notaire Charles Edmond Taschereau – Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 4670 - Document transcrit par J.-C. Dionne

1912 - 23 juillet – Acte 6604 – Vente, du lot 206 du cadastre de St Jean, par Alphonse Drouin, boucher, de St Jean, à Cement Products Company of Canada, ici représenté par A. Lorne Hamilton, gérant de banque et président de la compagnie.

On this twenty third day of July in the year of Our lord One hundred and twelve. Before Charles Edmond Taschereau, notary public, duly commissioned and sworn in and for the province of Quebec, residing and practising at Quebec came and appeared:

M. Alphonse Drouin, residing at St-Jean Island of Orleans, butcher, party of the first part, hereinafter styled the Vendor;

And «Cement Products Company of Canada limited» a body politic and corporate having its chief place of business in the City of Québec, herein acting represented and accepting by A. Lorne Hamilton, Esquire, Bank manager, its president duly authorized, party of the second part, hereinafter styled the Purchaser.

Which said parties have by these presents covenanted and agreed together in the manner and form following, that is to say:

The Vendor did declare to have granted, sold, assigned, conveyed and made over, as by these presents, he doth hereby grant, sell, assign, convey, and make over with guarantee against all trouble, evictions, hypothecs, dowers, liens and other impediments whatsoever unto the Purchaser, present and accepting as aforesaid.

Description – A lot of land now known and designated as lot number two hundred and six (206) upon the official cadastral plan and in the book of reference thereto for the said parish of St-Jean Island of Orleans, County of Montmorency; bounded towards the North by the top of the hill, towards the South by the beach, towards the North-East by Jean Pouliot and towards the South-West by Mss. Deroy and François Blouin. As the whole now is and whereof the Purchaser hereby declares itself content and satisfied, having a perfect knowledge thereof.

Title – The property and premises hereinabove described and hereby conveyed belonged to the Vendor as having inherited the same from Mr. Célestin Drouin, his father, under the provisions of his last will and testament executed before G. E. LaRue, notary, on the eighteenth of January eighteen hundred and ninety-nine and registered in the registry office of the Island of Orleans, county of Montmorency on the sixteenth of May nineteen hundred and four as No. 3782. To have hold, use, enjoy and dispose of the property and premises hereby conveyed and assigned by the Purchaser and assign as their own henceforth for ever subject to the payment of municipal and school taxes guaranteed free and clear for all areal thereof to date.

Price – The present sale is made for and in consideration of the price and sum of five hundred and fifty dollars (\$550.00) which the vendor doth hereby acknowledge to have received at the execution hereof, whereof quit.

In consideration of the above stipulations the Vendor doth hereby, transfer and make over unto the Purchaser all her right, title, claim, interest, property, seizin and possession in to and upon the premises hereby conveyed, consenting and agreeing that the said Purchaser be therein and thereby put in good and lawful possession and seizin by virtue hereof.

Thus, done and executed at Québec on the day and year first above written under number six thousand six hundred and four of the original minutes of the said C. E. Taschereau. In faith and testimony whereof, the parties have signed with the said notary the presents having been first duly read according to law.

...ing been first duly read according to law. Signed - Alphonse Drouin - A. L. Hamilton - C. E. Taschereau N.P. - A true copy of the original remaining of record in my office - Signed - C. E. Taschereau N.P.

Minutier du notaire Charles Edmond Taschereau – Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 4674 - Document transcrit par J.-C. Dionne

1912 - 17 octobre – Acte 6682 – Vente, du lot 211 du cadastre de St Jean, par Amédée Lachance, cultivateur, de St Jean, à Cement Products Company of Canada, ici représenté par A. Lorne Hamilton, gérant de banque et président de la compagnie.

On this seventeen day of October in the year of Our lord One hundred and twelve. Before Charles Edmond Taschereau, notary public, duly commissioned and sworn in and for the province of Quebec, residing and practising at Quebec came and appeared:

M. Amédée Lachance, residing at St-Jean Island of Orleans, farmer, party of the first part, hereinafter styled the Vendor;

And «Cement Products Company of Canada limited» a body politic and corporate having its chief place of business in the City of Québec, herein acting represented and accepting by A. Lorne Hamilton, Esquire, Bank manager, its president duly authorized, party of the second part, hereinafter styled the Purchaser.

Which said parties have by these presents covenanted and agreed together in the manner and form following, that is to say:

The Vendor did declare to have granted, sold, assigned, conveyed and made over, as by these presents, he doth hereby grant, sell, assign, convey, and make over with guarantee against all trouble, evictions, hypothecs, dowers, liens and other impediments whatsoever unto the Purchaser, present and accepting as aforesaid.

Description – A parcel of land now known and designated as forming part of lot number two hundred and eleven (211) upon the official cadastral plan and in the book of reference thereto for the said parish of St-Jean Island of Orleans, County of Montmorency; without building, bounded towards the North by the top of the hill, by the Vendor, towards the South by the beach, towards the West by the hill, and towards the East by François Blouin. As the whole now is ans whereof the Purchaser hereby declares itself content ans satisfied, having a perfect knowledge thereof.

Title – The property and premises hereinabove described and hereby conveyed belonged to the Vendor as having inherited the same from Gabriel Lachance, his father, under the provisions of his last will and testament executed before G. Emile LaRue, notary, on the seventh of July eighteen hundred and ninety-four and registered in the registry office of the Island of Orleans, county of Montmorency on the fourteenth of December following as No. 2791. To have hold, use, enjoy and dispose of the property and premises hereby conveyed and assigned by the Purchaser and assign as their own henceforth

for ever subject to the payment of municipal and school taxes guaranteed free and clear for all areal thereof to date.

Price – The present sale is made for and in consideration of the price and sum of two hundred and fifty dollars (\$250.00) which the vendor doth hereby acknowledge to have receives at the execution hereof, whereof quit.

In consideration of the above stipulations the Vendor doth hereby, transfer and make over unto the Purchaser all her right, title, claim, interest, property, seizin and possession in to and upon the premises hereby conveyed, consenting and agreeing that the said Purchaser be therein and thereby put in good and lawful possession and seizin by virtue hereof.

And to these presents also came and appeared, Mr. Paul Lachance, of the City of Quebec, mariner, who after having taken communication of these presents, hath declared himself content and satisfied thereof, and doth moreover grant a release and discharge of the hypotec created in his favor under the provision of a Deed of Quittance Subrogatoire executed before Victor Laberge, notary. on the sixth of February eighteen hundred and ninety-six and registered in the Registry Office for the Island of Orleans on the tenth of the same month as number 2906; but only in as much as the said hypotec affect the parcel of land.

Thus, done and executed at Québec on the day and year first above written under number six thousand six hundred and eighty-two of the original minutes of the said C. E. Taschereau. In faith and testimony whereof, the parties have signed with the said notary the presents having been first duly read according to law.

Minutier du notaire Charles Edmond Taschereau – Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 4704 - Document transcrit par J.-C. Dionne

1912 - 18 novembre – Acte 6702 – Vente, du lot 210 du cadastre de St Jean, par François Blouin, cultivateur, de St Jean, à Cement Products Company of Canada Limited, ici représenté par A. Lorne Hamilton, gérant de banque et président de la compagnie.

On this eighteenth day of November in the year of Our Lord one thousand nine hundred and twelve. Before Charles Edmond Taschereau, notary public, duly commissioned and sworn in and for the Province of Quebec, residing and practising at Quebec.

Came and appeared M. François Blouin of the parish of St-Jean Island of Orleans, farmer, party of the first part, himself styled the Vendor; and Cement Product Company of Canada Limited, a body politic and corporate having its chief place of business in the City of Quebec herein acting represented and accepting by A. Lorne Hamilton, esquire, Bank Manager, its president duly authorized, party of the second part, herein after styled the Purchaser.

Which said parties have by these presents covenanted and agreed together in the manner and form following that is to say:

The Vendor did declare to have granted, sold, assigned, conveyed and made over as by these presents, he doth hereby grant, sell, assign, convey and make over with guarantee, against all troubles, evictions, hypothecs, dowers, liens and other impediments whatsoever, unto the Purchaser present and accepting as aforesaid.

Description – A parcel of land, now known and designated as lot number two hundred and ten (210), and part of lots number two hundred and eight (208) upon the official cadastral plan and in the book of reference thereto for the said parish of St-Jean Island of Orleans county of Montmorency, bounded towards the North by the top of the hill, towards the South by the beach, towards the South by the beach, towards the North-East and the South-West by the Purchaser with the reserve in favor of the Vendor or representatives of his actual right of way, with the understanding however that should the public highway be removed along the northern boundary of the Purchaser's property all that part of said of the said right of way lying on the southern sides of said highway shall become the sole property of the Purchaser and the servitude on this latter part shall be ceded and determined and with the understanding also that should the Vendor or representatives be prevented in anyway in the future of using that part of said right of way being the personal road of Mr. Amédée Lachance, his neighbour the Purchaser shall be bound to grant elsewhere another passage right of way at the Vendor's satisfaction.

As the whole now is and whereof the Purchaser hereby declares itself content and satisfied having a perfect knowledge thereof.

Title – The property and premises herein above described and hereby conveyed belongs to the Vendor as having acquired the same partly from Guillaume Blouin under the provisions of a deed of sale and conveyance, executed before George LaRue, notary, on the seventh of April nineteen hundred and three and registered as number 3795 and partly from Ms. Widow Paul Blouin, senior, his mother, under the provisions of a deed of donation executed before J. P. Cantin, notary, on the fourth of November nineteen hundred and eleven and registered as number 4590.

To have holds, use, enjoy and dispose of the property and premises hereby conveyed and assigned by the Purchaser and assigns as their own henceforth forever, subject to the payment of municipal and school taxes guaranteed free and clear from all ... thereof to date.

Price – The present sale is made for and in consideration of the price and sum of two hundred dollars \$200.00 which the vendor doth hereby acknowledged to have received at the execution hereof, whereof quit – In consideration of the above stipulations, the Vendor doth hereby transfer and make over unto the Purchaser all his right titles, claim, interest, property, seizin and possession into and upon the premises hereby conveyed, consenting and agreeing that the said Purchaser be therein and thereby put in good and lawful possession and seizin by virtue hereof.

Thus, done and executed at Quebec, on the day and year first above written under number six thousand seven hundred and two of the original minute of the said C.E. Taschereau. In faith and testimony whereof, the parties hereto have signed with the said notary these presents having been first duly read according to law.

*sent having been first duly read according to law -- signed -- François Blouin
 A. Lorne Hamilton -- C. E. Taschereau N. P. -- A true copy of the original
 remaining of record in my office -- signed -- C. E. Taschereau N. P. --*

Minutier du notaire Charles Edmond Taschereau – Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 4707 - Document transcrit par J.-C. Dionne

Allemand arrêté à l'Île d'Orléans

Nous apprenons de source certaine qu'un Allemand résidant et travaillant à l'île d'Orléans, a été hier mis en état d'arrestation par la milice. Cet individu, ont on a refusé de nous donner son nom à l'heure actuelle, gagnait \$6.00 par semaine et ce personnage à première vue sans importance, téléphonait quatre à cinq fois par semaine au consul d'Autriche-Hongrie, à Montréal, depuis non seulement le début des hostilités, mais depuis que les menaces de guerre existaient.

Le Soleil, 7 août 1914

L'espionnage Teuton a opéré à Québec

On s'explique maintenant les agissements des agents de l'Allemagne à l'île d'Orléans et les proportions étonnantes de leurs entreprises

L'espionnage allemand dont le perfectionnement s'est manifesté à maints endroits au cours de la guerre actuelle, et tout spécialement à Maubeuge où les cours d'industries prospères de propriétaires apparemment peu redoutables avant les hostilités servirent de base aux lourdes pièces d'artillerie des Teutons, a opéré à Québec, ou plus exactement dans le voisinage de Québec, dans des circonstances et sous des formes qui ne laissent aucun doute. Il a circulé sur ce sujet une foule d'histoires qui peuvent paraître fantaisistes mais dont plusieurs sont d'une incontestable authenticité.

Il y a quelques mois s'établissait dans l'île d'Orléans une compagnie de produits de ciment dans laquelle figuraient plusieurs canadiens en vue et dont les affaires étaient sous la gérance d'un Allemand. Cette industrie prospéra sans éveiller plus d'attention qu'il ne fallait et pour les besoins de ses affaires, disait-on, il fut construit sur la côte de l'Île, en face des forts de Beaumont et de Lévis, un quai qui sort de l'ordinaire en ce que, construit tout de béton, il fut érigé sur une base également de matériel à toute épreuve, assise sur le roc solide. Tout ceci constituait une entreprise considérable qui sur le moment ne fit qu'éveiller chez les gens de l'endroit quelque surprise quant aux proportions de l'ouvrage et à la solidité que l'on donnait à ces fondations qui ne pouvaient être de grande utilité pour les besoins de la fabrique. Depuis, les événements ont fait ouvrir les yeux.

Après la déclaration de guerre, le gérant de l'établissement fut arrêté et traduit devant les autorités militaires qui le relâchèrent quelques jours plus tard en lui faisant prendre l'engagement de se rapporter au bureau de la milice deux fois la semaine. Et on s'aperçut qu'une partie de la côte sud de l'île d'Orléans était bordée de fondations d'une solidité telle que si messieurs les Allemands venaient à cet endroit des fondations qui leur permettraient de placer les plus lourdes pièces de leur artillerie et de dominer une partie des fortifications de Québec et Lévis. A peu près vers la même époque. C'est-à-dire il y a deux ans tout au plus, un autre grouper d'Allemands fit son apparition à Québec. Le commun des mortels ne pouvait guère prévoir alors les événements qui se déroulent aujourd'hui, et personne

n'aurait songé à douter un tant soit peu de leurs intentions. Guidés par un professionnel en vue de cette ville, les nouveaux venus, qui se donnaient comme les représentants d'une compagnie maritime allemande, annoncèrent leur intention d'établir dans l'Île d'Orléans le terminus d'une nouvelle ligne de paquebots sur le Saint-Laurent. On fit miroiter aux yeux des braves paysans la perspective de voir surgir sur cette île les améliorations nombreuses nécessaires aux lignes transatlantiques, et de disposer de leurs propriétés pour de petites fortunes afin de servir les fins de cette nouvelle entreprise.

Il y eut beaucoup d'excitation dans les paroisses de l'île. Pendant plusieurs jours, des ingénieurs prirent des relevés et recueillirent tous les renseignements qu'ils pouvaient obtenir concernant la profondeur de l'eau et les conditions de la navigation sur le Saint-Laurent. Puis, un beau matin, les promoteurs et leurs aides disparurent et on n'en attendit plus jamais parler. L'affaire fut vite oubliée et personne n'y attacha d'importance. Cependant, les noms de quelques-uns de ces personnages mis de nouveau en évidence récemment à Montréal à propos d'espionnage, ont réveillé ces souvenirs et font voir aujourd'hui comment fonctionnait chez nous l'espionnage allemand qui mit les Teutons en possession de renseignements importants et de nature à faciliter grandement aujourd'hui une invasion par mer.

La présence de plusieurs autres personnages aux allures étranges. Comme l'espion Hoffman, arrêté à Winnipeg en possession de plans élaborés du port de Québec et de ses approches, entrainé aussi évidemment dans ce plan d'espionnage exécuté dans la région de Québec sous les yeux des autorités sans défiance que les conséquences possibles de ce système forcent aujourd'hui de se rendre à l'évidence.

Le Devoir, 20 novembre 1914 ; Le Progrès de l'Est 24 novembre 1914

Des armes sur l'Île d'Orléans

Des Allemands – sous prétexte d'y refaire la bataille des Plaines d'Abraham – auraient fortifié l'île près de Québec.

Une nouvelle venant de Québec dit que les autorités de la Milice font des recherches sur l'Île d'Orléans pour un dépôt d'armes qui y aurait été caché par des Allemands. On parle de fondations en ciment pour les canons, le tout étant, dit-on, l'œuvre d'une compagnie allemande qui aurait donné pour prétexte de ces travaux dans l'île, une reproduction cinématographique de la bataille des Plaines d'Abraham.

La Patrie, 1 décembre 1914

Note de J.-C. Dionne : À mon avis il n'y a pas de lien entre ce film et les Allemands. Voir l'article qui suit

Wolfe, or the Conquest of Quebec

Un film muet tourné à l'île d'Orléans en août et septembre 1913

Il y a cent ans, dans son édition du 6 septembre 1912, le journal *Le Soleil*, de Québec, titrait en première page: **SUR LES PLAINES D'ABRAHAM – Une compagnie dépensera 40 000\$ pour reproduire la rencontre de Wolfe et Montcalm.**

Le reporter du journal cite les propos de M. Greenwood, gérant de la *British American Film Manufacturing Company*, concernant ce projet: «Nous reproduirons cette scène aussi parfaitement qu'il est possible de le faire et nous sommes maintenant à en fixer la date. Naturellement, ceci prendra quelque temps, mais c'est notre intention de créer un film qui aura un record unique du plus grand événement de l'histoire du Canada.»

Cette compagnie venait de terminer, à l'été 1912, dans la région montréalaise, la reconstitution de la mort de Dollard-des-Ormeaux dans «*The Battle of Long Sault*». Cependant, elle ne put mener à terme le nouveau projet. Des difficultés financières la forcent à cesser ses activités au printemps 1913. Toutefois, le directeur des opérations de la défunte compagnie s'associe à la compagnie américaine *Kalem* pour donner suite au projet. D'autres employés se joignent également à la *Kalem*. Créée en 1907, la *Kalem* se distingue des autres compagnies cinématographiques de l'époque en filmant à l'extérieur, sur les lieux véridiques où les

événements historiques se sont déroulés.

À la mi-août 1913, une troupe d'une trentaine de personnes dirigée par M. James Vincent, de la *Kalem*, s'installe au Café Dugal, à l'Auditorium, l'ancêtre du Capitole, dont l'ouverture remonte au 31 août 1903. Au cours d'une conversation avec un reporter du *Soleil*, M. James Vincent mentionne: «Nous entreprenons là une des plus rudes tâches et une des plus hasardeuses qu'ait jamais osé attaquer aucune autre compagnie. Nous voulons donner des vues générales de Québec, mais nous voulons surtout faire connaître les événements historiques qui le rendent si fameux.» Il y aura des scènes sur le fleuve, des affrontements terrestres, des tirs de canons et la mort tragique des deux généraux. Les lieux de tournage qu'il retient sont évidemment Québec, puis Sainte-Pétronille et Saint-Laurent à l'île d'Orléans et Montmorency. Les dépenses sont en conséquence puisqu'il prévoit plusieurs semaines de tournage avec de nombreux figurants, une grande quantité de costumes – on utilise aussi les costumes préparés pour les Fêtes du tricentenaire de Québec de 1908 – le louage des barques, etc.

Une semaine plus tard, un campement de tournage est installé à Saint-Laurent. Fernand Ledoux, de New York, représentant la *Cie Kalem* à Québec, est chargé d'engager les figurants dont un bon nombre d'Amérindiens d'Oka ainsi que de nombreux

jeunes gens de Québec pour représenter les soldats des armées anglaises et françaises. **DEUX ÉVÉNEMENTS TRAGIQUES**

Un premier événement tragique se produit le 3 septembre 1913 au campement de Saint-Laurent. En effet, Christopher Ahern, un jeune homme d'origine irlandaise récemment arrivé à Québec, était occupé à développer des films quand l'un de ses camarades, en maniant un revolver qu'il croyait ne pas être chargé, pressa la détente. La poudre brûla la figure du jeune Ahern qui fut transporté à l'hôpital Jeffrey Hale de Québec. Outre des brûlures dont il conserva des cicatrices, il perdit l'usage d'un œil.

Le second événement, celui-ci mortel, eut lieu au campement de Saint-Laurent le 9 septembre, vers une onze heures. Plus de 200 figurants répètent une scène de bataille. Le campement est pourvu de tous les armements nécessaires et d'une poudrière pour les cartouches blanches. Lors de la répétition, un petit baril de poudre explosa. Un jeune homme, Philippe-Alfred Lafrenière, âgé de 26 ans, engagé le matin même, se tenait près de l'endroit; il fut projeté dans les airs par la violence du choc pour aller ensuite s'écraser sur le sol, d'où on le releva tout ensanglanté et privé de connaissance. L'explosion avait communiqué le feu à ses vêtements et la malheureuse victime fut horriblement brûlée. Une partie du campement fut également

incendiée. Transporté à Québec à bord d'un bateau et conduit à l'hôpital Jeffrey Hale, Lafrenière endura des souffrances atroces et succomba le 10 septembre au matin. Quelques journaux mentionnent que la victime se nommait Frederick Lamphor. La confusion provient du fait que Lafrenière, qui demeurait rue Saint-Malo, était allé travailler aux États-Unis et avait changé son nom pour F. Lamphor. Le coroner P.-H. Bédard tint une enquête au domicile de Lafrenière le 11 septembre et le jury rendit un verdict de «mort accidentelle».

Au moment de la sortie du film *Wolfe, or the Conquest of Quebec* en 1914, les publicités, exagérées pour des fins promotionnelles, indiquent que le film aurait utilisé 5 000 acteurs, figurants et artisans, et bénéficié d'un budget de 50 000\$. Au Québec, la première du film eut lieu le 25 mai 1914, à l'Auditorium.

À quel endroit exactement le campement de l'île d'Orléans était-il situé? J'ai fait appel à la mémoire de trois résidents âgés de Saint-Laurent: Mme Alexandre Pouliot et MM. Raymond Plante et Jean-Robert Gosselin. Aucun d'eux n'a entendu parler du tournage de ce film. Je sollicite donc la mémoire des lecteurs du journal.

Jean-Claude Dionne

Une arrestation sensationnelle

S. H. Mundheim, bien connu à Québec, est arrêté dans notre ville et sera interné Au fort St-Henry, Kingston

Un officier allemand

S.H. Mundheim, gérant de la Cement Products Company of Canada, dont les usines sont situées à l'Île d'Orléans, près de Québec, a été mis en état d'arrestation hier après-midi, à Montréal, par l'inspecteur Georges E. Rioux, assisté de l'agent spécial G. R. Porteous, à la réquisition de M. Chs, G. Ogden, registraire du bureau fédéral des ennemis étrangers, rue Saint-Antoine.

Mundheim avait été au début de la guerre, comme sujet dangereux susceptible de diriger un service d'espionnage au Canada, mais sur les instances de puissants directeurs et actionnaires de la compagnie, il avait été remis en liberté et jouissait depuis d'une immunité relativement considérable.

Depuis l'automne dernier, il a fait de fréquentes visites à Montréal, s'inscrivant le plus souvent au Ritz-Carlton. Lundi dernier, la police fédérale étant informée par le département de la justice, à Ottawa, qu'il devait passer dans la métropole ce jour-là même, recevait instruction d'opérer une seconde fois son arrestation.

Contrairement à son habitude, Mundheim n'était pas allé loger au Ritz-Carlton. On le découvrit, après maintes recherches, installé dans l'immeuble connu sous le nom de Mayor Appartements, chambre 17, rue Mayor.

Ce n'est pas là toutefois qu'il fut appréhendé. Les agents de la police fédérale le trouvèrent vers 3 heures hier après-midi, aux bureaux de la Canada Floors Limited, chambre 319, New Birks Building, en compagnie de plusieurs hommes d'affaires qui avaient requis sa présence.

Les papiers trouvés en sa possession

Mundheim accepté froidement son arrestation et s'excusa auprès de ses associés, en leur disant qu'il devait aller au bureau du registraire des ennemis étrangers, mais qu'il reviendrait bientôt, vu qu'il était en possession de documents qui lui garantissaient sa liberté. Il était en effet porteur d'un permis signé par un fonctionnaire militaire de Québec, lui accordant le privilège de passer dix jours à Montréal. Il

avait aussi en sa possession un passeport allemand, attestant qu'il était capitaine dans l'armée du kaiser. Il avait en outre deux journaux allemands de New-York en date de mardi et de mercredi derniers.

En réponse aux questions qui lui furent posées au bureau du registraire, Mundheim dit qu'il ne s'était pas inscrit cette fois au Ritz-Carlton, afin d'éviter de la notoriété. Il s'attendait à aller passer deux ou trois semaines à Sainte-Agathe, mais des affaires l'avaient retenu jusqu'ici à Montréal.

Mundheim est né en Allemagne il y a 47 ans. Il habite au Canada depuis 15 ans, mais ne s'est pas fait naturaliser. Sa femme et ses enfants demeurent à Québec.

Mundheim n'est pas accusé d'espionnage. L'ordre émis contre lui comporte qu'il doit être interné au fort St. Henry, Kingston, jusqu'à la fin de la guerre probablement.

Satisfaction à Québec

C'est une véritable satisfaction pour la population de Québec d'apprendre l'arrestation de ce «Herr» Mundheim, qui a été arrêté hier soir, à Montréal et qui était si bien connu à Québec où l'on peut dire il ne comptait, avant la guerre, que des amis. Cet allemand était reçu dans la meilleure société. Il était, comme l'on sait, un habitué du club de la garnison. Quelques semaines après la déclaration de la guerre, l'automne dernier, sur les plaintes réitérées de plusieurs citoyens. Il fut arrêté, mais il fut aussitôt remis en liberté sur la caution de Sir William Price et de Sir. Geo. Garneau qui se portèrent garants de sa loyauté. Mundheim devait cependant se rapporter aux autorités militaires toutes les douze heures : ce qu'il pendant quelques semaines. Ensuite, n ne le vit qu'à de rares intervalles. Depuis quelques semaines, il avait disparu. On sait que Mundheim était directeur d'une fabrique de ciment sur l'île d'Orléans.

Travaux suspects

Sous sa direction, ses ouvriers qui étaient presque tous allemands, ont exécuté dans certains endroits de Québec et des environs des quais qui par leur solidité sont considérés aujourd'hui comme de véritables ouvrages de fortifications qui pourraient supporter les plus lourdes pièces d'artillerie. On est convaincu aujourd'hui que ces ouvrages n'ont pas été exécutés sans arrière-pensée de la part de cet Allemand. On signale entre autres travaux le pavillon de réception des terrains de l'exposition dont le plancher pourrait servir de base au plus puissant Howitzer.

Trop enthousiaste

Mundheim ne cachait pas sa profonde admiration pour les Allemands et son ardent patriotisme dont il donnait des manifestations tous les jours, de même que son mépris pour la France et pour l'Angleterre. A ce point de vue il était considéré comme très dangereux et d'un commerce peu agréable. Il fut souvent le héros de scènes assez désagréables. Une fois, entre autres, quand on exhiba un portrait de Edouard VII au Château Frontenac, alors qu'il fit une violente sortie contre la politique anglaise.

Lors de la déclaration de la guerre Mundheim était en pourparlers avec des cultivateurs du bout de l'île pour acheter des terrains absolument incultes, et cela pour un prix exorbitant, donnant pour raisons qu'il lui fallait absolument ces terrains.

La Patrie, 21 mai 1915

Allemand arrêté

Le gérant des pulperies Price, à Rimouski, est envoyé à fort Henry

Les autorités militaires ont fait arrêter mardi dernier, à Rimouski, M. Willy Baubacher, ingénieur minier et gérant des pulperies Price à cet endroit. L'ordre d'arrestation a été signé par M.S. C. Ogden, chef du bureau d'inscription des étrangers ennemis. Cette décision a été prise après une longue surveillance et une étude approfondie du cas de Baubacher. Ce dernier a été dirigé sur Fort Henry où se trouve déjà interné Mundheim, le directeur de la fabrique de ciment de l'Île d'Orléans. On a établi que ces deux Teutons de haut vol avaient l'un avec l'autre des relations étroites. Baubacher qui est âgé de 30 ans est originaire d'Oschffenburg en Bavière. On croit qu'il y avait danger qu'il puisse capter au passage tous les messages qui passaient au poste de télégraphie sans fil de Rimouski.

Le Devoir, mardi 1 juin 1915

L'Île d'Orléans nid à espions

On dit en certains milieux que les autorités militaires devraient apporter une étroite surveillance à ce qui se passe sur l'Île d'Orléans et interner quelques-uns des habitants de l'Île, étrangers au pays, dont les agissements ne sont pas rassurants. Bien que le chef allemand d'une industrie de l'Île ait été interné, cela ne suffit pas et il en est d'autres, dit-on, qui devraient partager le même sort.

Le Devoir, mardi 18 juin 1915

Un complot allemand

La «Cement Products Company of Canada Limited», dont l'actif est annoncée en vente pour le 6 décembre prochain a une histoire.

M. Ulric Barthe, dans son roman historique : «La guerre au Canada», a levé un tout petit coin du voile. Pour expliquer les paroles qu'il met dans la bouche d'une de ses personnages, il a donné, dans une note, des détails intéressants que nous reproduisons intégralement :

Dans le monde officiel, écrit-il, à Québec et à Ottawa, on sait que les incidents qui servent de base à notre récit n'ont rien de la fiction. Durant les deux ou trois années qui ont précédé la guerre, les émissaires prussiens semblent avoir eu un faible pour les environs de la forteresse de Québec. La grande île d'Orléans, isolée, peu fréquentée, sans autre communication avec la terre ferme que par petit bateaux de marchés, exerçait sur eux une mystérieuse attraction. Endroit en effet des plus commodes pour y établir des batteries à double effet, sur Québec d'un côté, de l'autre sur les forts de la Martinière.

L'un des projets allemands les plus bizarres fut de créer un port de mer pour la compagnie transatlantique Hambourg-American à l'extrémité inférieure de l'Île d'Orléans, lorsque l'immense rade de Québec offrait tous les avantages d'un port naturel à eau profonde. Le schéma de l'entreprise comportait l'établissement d'un chemin de fer électrique sur tout le pourtour de l'Île,

L'Érection d'un pont de 8,000 pieds pour communiquer avec la côte de Beaupré : une dépense de quatorze à quinze millions de piastres, disaient les promoteurs, représentés à Québec par un baron à millions. Il s'était procuré à Ottawa toute la cartographie hydrographie du fleuve Saint-Laurent. Sir Lomer Gouin, le premier ministre de la Province, s'écria, quand on vint l'entretenir de cette proposition : «Mais vous voyez bien que ce sont des espions?» Là-dessus se greffaient d'autres projets visant toujours l'Île d'Orléans. Il s'agissait d'y établir des industries allemandes. On demandait la permission d'exproprier, de construire des quais. Des agents parcoururent l'Île, se firent donner des options sur les terres des habitants.

Une seule de ces entreprises a été mise à exécution : la création d'une fabrique de pierre artificielle à Saint-Jean de l'Île. Depuis la déclaration de la guerre, l'Usine a été fermée, et le chef d'exploitation, M. Mundheim. Officier gradé dans l'armée allemande, a été interné à Kingston. Citons pour mémoire le fait de cet autre allemand qui, vers la même époque vint demander au gouvernement la concession des droits de pêche dans les eaux du Saint-Laurent, entre Québec et Montréal. Cette proposition de haute fantaisie n'eut pas de suite.

Cette compagnie «Cement Products Company of Canada» fut organisée par M. S.-H. Mundheim, dont le nom et l'adresse figuraient encore dans l'Indicateur de Québec et Lévis de 1914-1915, comme demeurant au No. 144 de la Grande-Allée. Il était avant son internement, directeur-gérant de la compagnie. L'usine que cette compagnie a érigée à Saint-Jean de l'île, ainsi que le matériel, sont évalués à \$70,000 par le liquidateur. Cette usine était une fabrique de pierre artificielle, de blocs, de briques, de tuyaux de drainage, d'ornements en béton.

Mais ceux qui ont vu construire cette usine, ceux qui ont assisté aux travaux préparatoires, aux immenses et profondes fondations en béton qu'on y a fait, haussèrent alors les épaules et se demandèrent avec raison pourquoi on faisait des travaux et des dépenses aussi considérables pour une simple usine de pierre artificielle. Il y en a d'autres usine de ce genre au pays, et pas une n'a été construite de cette façon.

La bâtisse qui a été construite pour la fabrication de la pierre artificielle n'était qu'un hangar en planches. Et cependant tout le plancher de cette grande construction, qui mesure 110 pieds par 208 pieds, a été fait en béton d'une épaisseur de deux pieds et demi. Ce qui fit dire à un des directeurs : «Mais que voulez-vous donc faire ici qui nécessite des fondations aussi solides et pour qu'il soit nécessaire de faire une dépense d'au-delà de deux mille piastres?

Cette compagnie, dont la base fut jetée par M. Mundheim, devait avoir une grande envergure. Cinq autres fabriques devaient être érigées à différents endroits du Canada. Et, chose extraordinaire, toutes ces fabriques avaient été localisées sur des points stratégiques, à la tête des grands lacs et à d'autres endroits qui, par leur position, commandaient la navigation intérieure.

Le temps, ou les circonstances, plus probablement la crainte d'éventer la mèche, ont été la cause que les grands projets originaux n'ont pas été mis à exécution.

La compagnie n'a jamais fait florès ; l'établissement de fabriques subsidiaires aurait nécessairement éveillé des soupçons.

Depuis que la guerre est déclarée, les gens ont glossé, et les yeux des plus crédules ont été désillés. On a réalisé que tous ces préparatifs élaborés, que ces fondations inébranlables avaient été faites pour recevoir de gros canons que les Allemands voulaient pratiquer ici ce qu'ils ont fait en Belgique, ce qu'ils ont fait dans les environs de Paris, où, sous prétexte d'établir des industries, ils ont jeté des bases pour servir à leurs gros canons de siège.

Mais, si encore tous ces préparatifs pour nous casser la gueule, si encore toutes ces dépenses absolument inutiles pour une fabrique de pierre artificielle, avaient été faits aux dépens des Allemands, avec leurs capitaux, nous aurions été dupés, il est vrai, mais nous n'aurions pas des gens crédules parmi nos hommes publics qui pleureraient aujourd'hui l'argent qu'ils ont versé dans cette compagnie.

Parmi les actionnaires de cette compagnie, citons les personnages suivants pour que leurs noms passent à la postérité : Sir William Price, lieutenant-colonel honoraire et champion, un des directeurs; H.-E. Price, qui était président de la compagnie; Arthur Price, un des directeurs; L'Honorable T. Chase-Casgrain, ministre des Postes; M. D.-O. L'Espérance, ex-député, aujourd'hui président de la Commission du Havre.

Le nommé Mundheim, qui fut gérant de la compagnie. A circulé longtemps dans nos rues, sur nos chemins de fer, dans nos hôtels, au Château-Frontenac, à Québec, au Ritz-Carleton, à Montréal, avant d'être interné. Lorsqu'il fut arrêté pour la première fois, c'est grâce à l'influence – influence néfaste – de Sir William Price qu'il fut relâché, et ce n'est que lorsque les journaux ont critiqué le gouvernement que nos autorités se sont décidées d'agir. M. Mundheim avait importé toute une colonie d'Allemands pour travailler à son usine. Depuis le commencement de la guerre, la plupart de ces Allemands ont travaillé à l'entrepôt que la compagnie possède au No. 47 de la troisième rue, à Limoilou; ce sont eux qui ont fait les travaux en béton de L'estrade de l'Exposition.

Si la même chose se fût produit en Allemagne, non seulement le promoteur de l'entreprise aurait été interné, mais il aurait été fusillé, et tous les actionnaires de la compagnie auraient été arrêtés et internés comme complice.

L'Événement n'a pas soufflé un mot de Mundheim, ni de son internement, ni même de la «Cement Products Company». Des instructions sévères avaient été données d'ignorer cette affaire. M. L'Espérance, qui était alors président de la compagnie de *L'Événement*, n'aimait pas à voir son nom mêlé à cette «embarquée». Il va sans dire que l'Hon M. Casgrain, aujourd'hui un des ministres de la Couronne, qui prêche l'enrôlement aux Canadiens-français, ses demi-compatriotes, pour aller combattre les barbares, n'aime pas à ce que son nom soit accolé à cette tentative qui devait, nécessairement, en tant qu'entreprise industrielle avorter d'une façon lamentable.

Mais il est bon que le public connaisse tous ces petits détails, ça lui fera apprécier à leur juste valeur la perspicacité des hommes qui font la pluie et le beau temps dans le district de Québec.

Le Franc Parleur, 2 décembre 1916

1918 - Annonce de la vente à l'encan le mardi 19 octobre 1918 de la Cement Products Company of Canada.

Vente à l'Encan

CANADA
Province de Québec, COUR
District de Québec, SUPERIEURE
No. 1145

Re:—CEMENT PRODUCTS COM-
PANY OF CANADA

Avis est par le présent donné que
MARDI LE 29 OCTOBRE 1918
A 11 HEURES A. M.
sera vendu à nos bureaux l'actif de
la dite compagnie en liquidation, com-

me suit:—

Item "1"—(A)—Les immeubles de la Compagnie en liquidation situés à St-Jean, Ile d'Orléans, connus et désignés au cadastre officiel de la paroisse de St-Jean, Ile d'Orléans, comté de Montmorency, sous les numéros 210, P 208-206-209 P 211, superficie 4½ arpents plus ou moins avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

(B)—Un lot de grève situé entre la ligne de basse marée sur le fleuve St-Laurent et les lots connus et désignés au cadastre officiel de la paroisse de St-Jean, Ils d'Orléans, comté de Montmorency, sous les numéros 152-155-159 160 et 164, superficie 4 arpents, 80 perches plus ou moins.

(C)—Les lots de grève situés entre la ligne de basse marée sur le fleuve St-Laurent et les lots connus et désignés au cadastre officiel de la paroisse de St-Jean, Ils d'Orléans, comté de Montmorency, sous les numéros 195-196-198-200-201-201a-202-203-204-205-206 208-210-211.

(D)—Les droits de Mines et Métaux inférieurs concédés par la Couronne sur la partie du lit du fleuve St-Laurent comprenant deux bandes de terres contigues l'un à l'autre, contenant 133 arpents plus ou moins à marée basse, et située à 9716 pieds au nord à partir de la limite extrême est de l'Ile d'Orléans, et plus amplement décrits dans la dite concession, le tout évalué à.....\$17,500.00

"2"—Un concasseur à pierre "Max F", grandeurs à parties de ½ pouce avec accessoires.	1,117.00
"3"—Un mélangeur à béton, grand "Builders & Contractors Plant, London)	812.00
"4"—Un mélangeur à béton, petit (Berbet Maschinenban)	564.00
"5"—Trois machines pour tuiles à plancher (Berbet) avec accessoire.	724.75
"6"—Quatre machines pour tuiles à toiture (Berbet).	1,006.00
"7"—Une grande machine à tuyaux (Frey & Co) avec accessoires.	5,647.00
"8"—Une petite machine à tuyaux (Frey & Co) avec accessoires.	3,287.00
"9"—Cinq machines à blocs en béton, avec moules (Berbet) aussi une machine à étamper (Ideal Power) et accessoires.	1,975.85
"10"—Cinq machines à brique (Berbet) avec accessoires.	2,030.00
"11"—Une bouilloire horizontale 60 c. v. 54 pvs diamètre 14 pds. long complète avec tuyau 50 pds. haut et 24 pds. diamètre (Jenckes Machine Co.)	585.00
"12"—Un engin (Jenckes) 60 c v. complet avec accessoires, Cylindre 12" diamètre, poulie 72" diamètre, par 15" de face.	567.00
"13"—Un dynamo (Can. Genl. Electric Co) 14 K. W. complet avec accessoires.	382.30
"14"—Un lot d'arbres de couche.	446.00
"15"—Un lot de courroies, cuir et caoutchouc.	231.59
"16"—Un lot de poulies, différentes grandeurs.	139.48

"17"—Un "derrick" stationnaire. 5 tonnes, outillé et mû à l'électricité, avec accessoires, et table tournante.	1,089.50
"18"—7160 pds. de rails servant au tramway, avec fiches dormants, etc.	1,398.70
"19"—Roulanté servant au tramway, camions et chars, (Dump Cars)	594.00
"20"—L'installation électrique et les lampes servant à l'éclairage du quai de la manufacture et du tramway	490.00
"22"—Le quai construit sur la propriété de la Cie	9,000.00
"22"—1769 poches de marbre concassé et en poussière	1,584.26
"23"—2300 Tuyaux d'égoûts de différentes grandeurs à être vendus par lots séparés suivant leur grandeur.	9,062.21
"24"—Un lot de sable et de pierre concassé.	1,086.00
"25"—5138 lbs de vieux fer en barres pour beton armé.	102.76
"26"—400 pds. Balustrade, incomplète.	450.00
"27"—Ameublement de bureau, de manufacture, outillage, modèles, matériaux, etc.	3,743.13
"28"—Ameublement à Québec.	879.25
"29"—21 Tuyaux l'égoût 42" à Québec.	211.68

"30"—Dettes de livres. 7,379.20
Les titres, livres et autres documents peuvent être examinés aux bureaux des liquidateurs.
La manufacture sera visible sur le mande aux soussignés.
LARUE, TRUDEL & PICHER.
 Liquidateurs.
 Bureau: Edifice "Dominion"
 126 rue St-Pierre, Québec.
 Québec, 26 septembre 1918.

Le Soleil, samedi 18 septembre 1918 ; Le Franc Parleur, 18 octobre 1918, ; +++++

1918 - 26 décembre – Acte 9112 – Vente, à l'enchère d'un emplacement connu sous le numéro 206 du cadastre de St Jean, un autre emplacement connu sous le numéro 209 dudit cadastre, et un autre emplacement connu sous les numéros 208 et 210 dudit cadastre, par les liquidateurs de Cement Products Company of Canada, à Joseph Léon Lachance, marchand, de Québec.

L'an mil neuf cent dix-huit, le vingt-sixième jour du mois de décembre.

Devant Charles Edmond Taschereau, notaire publique pour la province de Québec, résidant et pratiquant à Québec.

Ont comparu : MM. J. Arthur LaRue, Eugène Trudel et Edouard Picher, tous trois de ladite cité de Québec, liquidateurs de faillites agissant aux présentes en leur qualité de liquidateur de Cement Products Company of Canada Limited, corps politique et incorporé ayant sa principale place d'affaire à Québec, en liquidation dûment nommé par un jugement de la Cour Supérieure daté le premier août dernier 1918 et autorisé à l'effet des présentes par un jugement de l'honorable Juge Dorion, l'un des Juges de la Cour Supérieure pour la Province de Québec daté le dix-sept septembre dernier 1918, parties d'une part, ci-après nommés les vendeurs.

Et Mr. Joseph Léon Lachance, de la cité de Québec, marchand, partie d'autre part, ci-après nommé l'acquéreur.

Lesquelles parties ont fait entre elles les conventions et déclarations suivantes, savoir :

Que les immeubles et droits immobiliers ci-après décrits ont été annoncés en vente dans les journaux suivant aux dattes ci-après mentionnées. Dans *Le Soleil* de Québec et *La Gazette* de Montréal le vingt-huit septembre et les premiers, trois, cinq, huit, dix douze, quinze, dix-sept, dix-neuf, vingt-deux, vingt-quatre, vingt-six et vingt-huit d'octobre dernier. Dans *L'Événement* et le *Telegraph* de Québec les vingt-huit et trente de septembre et les deux, cinq, sept, neuf, douze, quatorze, seize, dix-neuf, vingt et un, vingt-trois, vingt-six et vingt-huit d'octobre dernier et dans le *Chronicle* aux mêmes dates que la *Gazette* de Montréal moins le vingt-quatre octobre dernier.

Que le vingt-neuf octobre dernier, conformément aux dits avis les dits immeubles et droits immobiliers ont été mis à l'enchère pour être vendus. Que l'acquéreur par l'intermédiaire de Mr. Georges J. Lachance, marchand et manufacturier s'est là et alors porté adjudicataire pour le prix de deux mille dix piastres (\$2010.00).

C'est pourquoi les vendeurs, désirant donné effet à ladite adjudication, déclarent avoir vendu, cédé et transporté comme par les présentes, ils vendent, cèdent et transportent avec garanties contre toutes hypothèques à l'acquéreur présent et acceptant tous leurs droits, titres et intérêts quelconques dans les immeubles suivants, savoir :

Description – 1° Un lot de terrain ou emplacement désigné sous le numéro deux cent six (206) du cadastre officiel pour la paroisse de St-Jean, Ile d'Orléans en le comté de Montmorency, borné au Nord par la cime du cap, au Sud par la grève, au Nord-Est par Jean Pouliot ou représentants et au Sud-Ouest par les emplacements ci-devant appartenant à Mde. Deroy et à François Blouin. Ledit emplacement tel

qu'acquis par ladite compagnie en liquidation de Mr. Alphonse Drouin aux termes d'un acte de vente passé devant C. E. Taschereau, le notaire soussigné, le vingt-trois juillet mil neuf cent douze et enregistré à St-Laurent Ile d'Orléans le vingt-cinq du même mois Rég. B. sous le No 4674;

2° Un autre terrain ou emplacement maintenant connu et désigné sous le numéro deux cent neuf (209) du cadastre officiel de la même paroisse, borné au Sud par le chemin public, au Nord par la base du cap, au Nord-Est par le lot ci-dessus en premier lieu décrit et au Sud-Ouest par le lot ci-après en troisième lieu décrit. Ledit emplacement tel qu'acquis de Joseph Corriveau aux termes d'un acte de vente passé devant C. E. Taschereau, le notaire soussigné, le dix juillet mil huit cent douze et enregistré à St-Laurent de l'Ile le dix-sept du même mois Rég. B. sous le numéro 4591;

3° Un autre terrain ou emplacement maintenant connu et désigné sous le numéro deux cent dix (210) et partie de deux cent huit (208) du cadastre officiel pour ladite paroisse de St-Jean, borné au Nord par la cime du cap, au Sud par la grève, au Nord-Est par l'emplacement ci-dessus en deuxième lieu décrit, au Sud-Ouest par l'emplacement ci-après en quatrième lieu décrit. Ledit emplacement tel qu'acquis par ladite compagnie en liquidation de François Blouin devant C. E. Taschereau, le notaire soussigné, le dix-huit novembre mil neuf cent douze et enregistré à St-Laurent de l'Ile le vingt et un du même mois Reg. B. sous le No 4707 sujet cependant aux servitudes créées aux termes du dit acte;

4° Un autre terrain ou emplacement maintenant connu et désigné comme formant partie du lot numéro deux cent onze (pte. 211) du même cadastre borné au Nord par la cime du cap, au Sud par la grève, à l'Est par l'emplacement ci-dessus en troisième lieu décrit et à l'Ouest par une côte. Ledit emplacement tel qu'acquis par ladite compagnie en liquidation de Mr. Amédée Lachance aux termes d'un acte de vente passé devant C. E. Taschereau, le notaire soussigné, le dix-sept octobre mil neuf cent douze et enregistré à St-Laurent le cinq novembre suivant, Reg. B. sous le No. 4704. Tels que lesdits immeubles ou emplacements sont actuellement avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances;

5° Tout ce lot de grève de la Rivière St-Laurent situé en front des lots du cadastre numéro-cent cinquante-deux (152), cent-cinquante-cinq (155), cent-cinquante-neuf (159), cent soixante (160) et cent-soixante-quatre (164) pour ladite paroisse de St-Jean, décrit comme suit :

Commençant à l'intersection de la ligne de division entre les lots numéro cent quarante-six et cent-cinquante-deux (146 et 152) avec la ligne apparente de la haute marée, à un point marqué **A** sur le plan qui a été annexé à l'acte de concession de ce lot de grève, puis dans une direction Sud-Est dans la prolongation de ladite ligne de division une distance de deux cent cinquante (250) pieds, plus ou moins à la ligne de basse marée de ladite Rivière St-Laurent, à un point **B**, puis dans une direction Sud-Ouest suivant ladite ligne de basse marée jusqu'à un point situé dans la prolongation de la ligne de division entre les lots numéro cent soixante-quatre et cent soixante-cinq a (164 et 165a), à un point marqué **C**; puis dans une direction Nord-Ouest en suivant la prolongation de ladite ligne de division une distance de deux cent-cinquante pieds (250) plus ou moins jusqu'à la ligne apparente de haute marée dans une direction Nord-Est jusqu'au point initial; le dit lot de grève contenant quatre arpents et quatre-vingts perches plus ou moins en superficie;

6° Tout ce lot de grève de la Rivière St-Laurent situé en front des lots cent quatre-vingt-quinze, cent quatre vingt seize, cent quatre-vingt-dix-huit, deux cents huit et deux cent onze (195, 196, 198, 200, 201, 201a, 202, 203, 204, 205, 206, 210, 208 et 211) du cadastre officiel pour ladite paroisse de St-Jean Ile d'Orléans comté de Montmorency et dont les limites peuvent être plus particulièrement décrites comme suit : Commençant à un point situé dans la ligne apparente de la haute marée de la Rivière St-Laurent à une distance de trois cent quarante pieds (340) au Sud du point d'intersection de la ligne de division entre les lots numéro cent quatre-vingt-dix et cent quatre-vingt-quinze (190 et 195) avec l'alignement Sud-Est du chemin public, à un point marqué **E**; sur le plan précité, puis dans une direction Sud-Est parallèle à la dite ligne de division entre les lots cent quatre-vingt-dix et cent quatre-vingt-quinze, une distance de deux cents cinquante pieds (250) plus ou moins jusqu'à la ligne de basse marée de la Rivière St-Laurent à un point marqué **F**, puis dans une direction Sud-Ouest suivant la ligne de basse marée de le Rivière St-Laurent, jusqu'à un point situé dans la prolongation de la ligne de division entre les lots numéros deux cent-onze et deux cent-douze (211 et 212) à un point marqué **G**; puis dans une direction Nord-ouest en suivant la prolongation de ladite ligne de division une distance de deux cent cinquante pieds (250) plus ou moins jusqu'à la ligne apparente de haute marée, à un point marqué **H**; puis dans une direction Nord-Est en suivant la dite ligne apparente de haute marée jusqu'au pont initial; le dit lot de grève contenant cent soixante-sept arpents et trente perches plus ou moins en superficie.

Les deux dits lots de grève originellement acquis par Mr. Edward Slade de Sa Majesté George V représenté par le Ministre des terres et Forêts pour la Province de Québec en vertu de lettres patentes émises en sa faveur le onze janvier mil neuf cent douze avaient été transportés à ladite compagnie en liquidation par ledit Edward Slade aux termes d'un acte de vente passé devant C. E. Taschereau, le notaire soussigné, le sept juin mil neuf cent douze et enregistré à St-Laurent Ile d'Orléans;

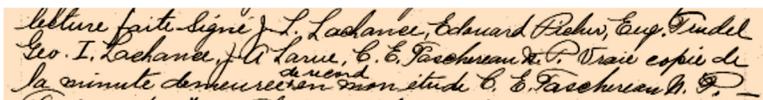
7° Toute cette partie de terre comme concession minière de métaux inférieurs, située dans la rivière St-Laurent dans ledit comté de Montmorency mesurant cent trente-trois acres et soixante-dix centièmes (133.70) plus ou moins et qui peut être décrite comme suit : Toute cette partie du lot de la rivière St-Laurent comprenant deux bancs de sable contigus l'un à l'autre à leur extrémité Ouest, laquelle extrémité est située à neuf mille sept cent seize pieds mesurés dans une direction Nord 65°5' Est astronomique de l'extrémité Est de l'Ile d'Orléans et à treize mille trois cents pieds de la ligne de division des lots cinquante-huit et soixante-onze (58 et 71) du cadastre de la paroisse de St-Joachim. L'extrémité Nord-Ouest du plus long banc de sable étant à quatorze mille huit cent pieds d'un point situé vers le centre du lot quarante-cinq (45) du cadastre pour ladite paroisse de St-Joachim et à seize mille six cents pieds de l'extrémité Sud de la ligne de division des lots cinquante-huit et soixante-onze (58 et 71) du même cadastre. L'extrémité Nord du plus petit banc de sable étant à onze mille trois cent pieds du dit point situé au centre du lot quarante-cinq (45) du dit cadastre. Le premier banc de sable gris à une superficie de cent deux acres et quatre-vingt-trois centième (102.83) et le deuxième composé de sable jaune a une superficie de trente acres et quatre-vingt-sept centièmes (30.87). Les deux dits bancs de

sable avaient été acquis par la compagnie en liquidation de sa Majesté George V représenté par l'Honorable Ministre de la Colonisation, Mines et Pêcheries pour la Province de Québec en vertu de lettres patentes émises en sa faveur le vingt-huit mars mil neuf cent quatorze.

Pour par l'acquéreur, jouir, faire et disposer de tout ce que dessus vendu à compter de ce jour, et à la charge des taxes municipales et scolaires et autres redevances pouvant affecter le tout garanti quitte de tous arrérages jusqu'à la date de ladite mise à l'enchère du vingt-neuf octobre dernier (1918).

Prix – Cette vente est ainsi faite pour et en considération du prix ou somme de deux mille dix piastres (\$2010.00) plus une somme additionnelle de vingt piastres et dix centins (\$20.10) pour droits du Gouvernement, que les vendeurs es-qualité, reconnaissent avoir reçue de l'acquéreur, partie avant et partie lors de l'exécution des présentes, dont quittance. En considération de ce que dessus les vendeurs es-qualité se dessaisissent en faveur de l'acquéreur de tous leurs droits, titres et intérêts dans tout ce que dessus vendu, voulant et entendant que l'acquéreur en soit saisi et mis en possession légale au moyen des présente. Aux présentes est aussi comparu Mr. George J. Lachance, de ladite Cité de Québec, lequel déclare que nonobstant l'adjudication qui lui a été faite de tous les lots ci-dessus par les vendeurs susnommés le vingt-neuf octobre dernier, il agissait alors pour l'acquéreur et consent à ce que les présentes soient exécutées suivant leur forme et teneur.

Fait et passé à Québec à Québec, les jour et an susdits sous le numéro neuf mille cent douze des minutes du dit C. E. Taschereau. En foi de quoi, les parties ont signé avec ledit notaire après lecture faite.



Minutier du notaire Charles Edouard Taschereau – Bureau d'enregistrement Registre no 5426 - Document transcrit par J.-C. Dionne

1919 – Fritz Mundheim

Québec, 4 – On attend aujourd'hui à Québec environ cinq cents allemands qui ont été internés depuis le début de la guerre à Amherst, Nouvelle-Écosse, et à Kapuskasing, Ontario, et qui sont embarqués sur le steamer «Pretorian» pour être renvoyés dans leur pays. Au nombre de ces prisonniers se trouve un nommé Fritz Mundheim, le promoteur de la compagnie qui a établi une fabrique de ciment à l'Île d'Orléans et qui dut être interné comme les autres allemands au début de la guerre.

La Presse, 4 septembre 1919

Orleans Cement Manufacturing Company (1913-1917)

1911 – Achat de terrains par un syndicat belge.

Courrier de St-Jean d'Orléans

St-Jean, Île d'Orléans 15 – Un syndicat belge vient de faire l'acquisition de terrains situés à l'extrémité ouest du village et sur lesquels il a l'intention d'élever bientôt **une manufacture de poterie**. Les expériences faites dernièrement pour la fabrication du grès ont parfaitement réussi. St-Jean est destiné à devenir un centre manufacturier ?

– Comme la saison de navigation finira bientôt, chacun s'empresse d'aller à la ville faire ses provisions d'hiver.

– Nos apprentis pilotes nous ont quittés pour l'hier; ils passeront la rude saison à la mer et se feront à la discipline avant de devenir maître-pilote.

La Patrie, 15 novembre 1911

1913 - 15 mai – Acte 174 – Vente, d'une lisière de terrain faisant partie du lot numéro 76 du cadastre de St Jean, par Alphédor Blouin, cultivateur, de St Jean, à Louis Mc Duff, du même lieu.

Devant nous, Maître Gaétan Valois, notaire public pour la province de Québec, pratiquant en les cité et district de Montréal.

A comparu M. Alphédor Blouin, cultivateur, de la paroisse de St-Jean Ile d'Orléans, dans le comté de Montmorency. Lequel par ces présentes a vendu avec toutes les garanties de droit, et libre de toute charge et hypothèque à M. Louis Mc Duff, actuellement du village de la paroisse de St-Jean susdit, ici présent et acceptant acquéreur pour lui et ses ayant cause, savoir : Une lisière de terrain située dans la paroisse de St-Jean susdite et connue et désignée aux plan et livre de renvoi officielle du cadastre de ladite paroisse de St-Jean, comme formant partie du lot numéro soixante-seize (76), bornée, ladite lisière de terrain, au Nord par le résidu du dit lot numéro 76, au Sud par le fleuve S-Laurent, à l'Est par le lot appartenant à François Pouliot et à l'Ouest par cette partie du lot 77 appartenant à George Breton; la dite lisière de terrain comprend d'un côté, toute la largeur du terrain appartenant au vendeur et donnant sur la grève Sud du fleuve St-Laurent et de l'autre côté elle s'étend sur une profondeur de trois cents pieds à partir de la ligne de la haute mer en gagnant vers le Nord; ainsi que le tout se trouve actuellement avec les servitudes apparentes ou occultes, actives et passives attachées au dit immeuble. Le vendeur en est propriétaire pour l'avoir acquis avec plus grande étendue de M. François-Xavier Blouin par acte passé devant Mtre. Joseph Allaire, notaire, le vingt-deux juin mil neuf cent huit, enregistré au bureau d'enregistrement de la division de l'Ile d'Orléans sous le numéro 4173.

Au moyen des présentes le vendeur se dessaisit de ceci-vendu et en saisit l'acquéreur, pour par lui en jouir, faire et disposer en toute propriété et en prendre possession immédiatement, à la charge de payer toutes taxes municipales et scolaires et autres impositions foncière affectant ledit immeuble à l'avenir seulement. Cette vente est ainsi faite, en outre pour et moyennant le prix de quatre cents piastres que l'acquéreur s'oblige de payer au vendeur, ses hoirs et ayant cause dans six mois d'aujourd'hui, sans intérêt.

Et pour la sûreté du parfait paiement du dit prix de vente, le terrain ci-vendu va demeurer hypothéqué par privilège spécial de bailleur de fonds.

Il est entendu entre les parties aux présentes qu'il y aura en faveur de l'acheteur un droit de passage pour le service à pied et en voiture, d'une largeur d'au moins quinze pieds, à partir de la lisière de terrain ci-vendue jusqu'au chemin du roi, le long de la propriété du dit George Breton et contournant au Sud de façon à atteindre le sommet de la côte donnant accès à la lisière ci-vendue. Et réciproquement en faveur du vendeur un droit de passage d'au moins quinze pieds de large à partir de cette partie non vendue par les présentes du lot numéro 76 à aller jusqu'à la grève. Les frais de clôture du terrain ci-vendu et du droit de passage ci-haut mentionné en faveur de l'acheteur seront à frais commun et la clôture devra être de fils de fer.

Dont acte fait et passé à Québec, le 15 mai mil neuf cent-treize, sous le numéro cent soixante-quatorze du notaire soussigné. Et après lecture faite, les parties ont signé avec ledit notaire.

Signé====Alfredor'Blouin---LouisMcDuff---GaëtanValois---Notaire.
 Base copie de la minute demeurée de record en mon étude --- Signé====GaëtanValois---Notaire---

Minutier du notaire Gaëtan Valois – Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 4773 - Document transcrit par J.-C. Dionne

1913 - 10 juin – Location de terrains.

B - All the rights that the company may have on a certain beach and deep-water lot, situated immediately in front of lots know and designated on the official cadastral plan for the parish of St. Jean, Island of Orleans, as No. fifty-nine, sixty-four, sixty-five, sixty-nine, seventy, seventy-six, seventy-seven, seventy-nine, eighty, eighty-two (59, 64, 65, 69, 70, 76, 77, 79, 80, 82) and more fully described in a lease passed by Charles Delagrave, N.P., on 10th June, 1913.

The Quebec Chronicle, 18 juin 1914 (1914 – Vente à l'encan de «The Orleans Cement Manufacturing Company Limited»)

Tous les droits de grève que peut ou pourrait avoir la dite «Orleans Cement Manufacturing Company Limited» dans un certain lot à eau profonde situé dans la rivière St-Laurent dans la paroisse de St-Jean I.O. et immédiatement en front des lots connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour ladite paroisse St-Jean I.O. sous les numéros cinquante-neuf (59), soixante-quatre (64), soixante-cinq (65), soixante-neuf (69), soixante-dix (70), soixante-seize (76), soixante-dix-sept (77), soixante-dix-neuf (79), quatre-vingt (80) et quatre-vingt-deux (82) et plus amplement désigné dans un acte de Bail par l'honorable Ministre des terres et Forêts de la Province de Québec à ladite «Orleans Cement Manufacturing Company Limited» passé devant Charles Delagrave, notaire, à Québec le dix juin mil neuf cents-treize.

Note de J.-C. Dionne : D'une part, cet acte de location de terrains ne se trouve pas dans les 24 actes du notaire Delagrave enregistrés au registre foncier du Bureau d'enregistrement de St-Laurent, I.O. (1910-1924).

D'autre part, le minutier du notaire Charles Delagrave a été déposé au greffe d'une notaire de la ville de Québec et est, pour le moment, inaccessible.

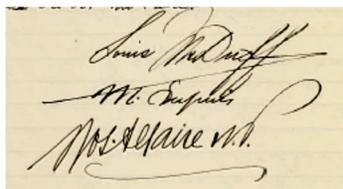
1913 - 13 juin – Acte 16193 – Obligation, d'une somme de mille deux cent piastres avec intérêt à cinq pour cent, par The Orleans Cement Manufacturing Company Limited, de St Jean, représenté ici par Louis McDuff, directeur général, à Moïse Dupuis dit St Michel, cultivateur, de St Jean.

L'an mil neuf cent treize, le treize de juin devant Joseph Allaire, notaire public pour la Province de Québec, résidant à Québec soussigné, a comparu : «The Orleans Cement Manufacturing Company Limited», corps politique et incorporé ayant son siège à St-Jean Ile d'Orléans, ici représenté par Louis McDuff de St-Jean Ile d'Orléans, en sa qualité de directeur-gérant de ladite compagnie et dûment autorisé à l'effet des présentes.

Laquelle compagnie a reconnu et déclaré avoir emprunté ce jour de Monsieur Moïse Dupuis dit St-Michel, cultivateur de St-Jean, Ile d'Orléans, une somme de douze cents piastres (\$1200.00). Laquelle somme ladite compagnie s'engage rembourser au dit créancier dans douze mois de cette date et lui payer l'intérêt au taux de cinq pour cent par année à compter de ce jour et payable semi-annuellement. A la sûreté du remboursement de ladite somme de douze cents piastres et intérêt, ladite compagnie a spécialement hypothéqué en faveur du dit créancier, un morceau de terre de la contenance de deux cent soixante-douze pieds de largeur, plus ou moins, sur trois cents pieds de profondeur plus ou moins, faisant partie de l'extrémité Sud du numéro (76) soixante et seize du cadastre de ladite paroisse de St-Jean, Ile d'Orléans, avec bâtisses et ustensiles.

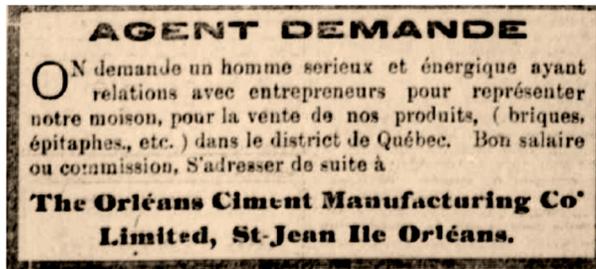
Comme autre garantie ladite compagnie s'engage faire assurer et tenir constamment assurée contre le feu lesdites bâtisses et transporter la police d'assurance au créancier jusqu'à concurrence de la somme de douze cents piastres. Les paiements se feront à la cadence du créancier.

Fait et passé à Québec, étude dudit Mtre Allaire, les jour, mois et an susdits sous le numéro seize mille cent quatre-vingt-treize des minutes du notaire soussigné, et lecture faite, les comparants ont signé en présence du dit notaire.



Handwritten signatures of Louis McDuff, Moïse Dupuis, and Joseph Allaire.

Minutier du notaire Joseph Allaire - Document transcrit par J.-C. Dionne

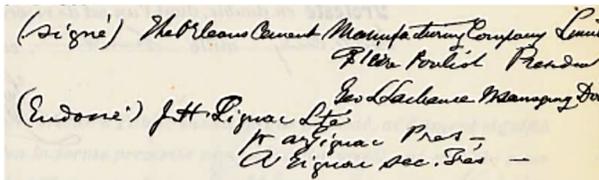


Le Soleil, 21 juin 1913

1913 – 21 octobre – Acte 35877 – Protêt

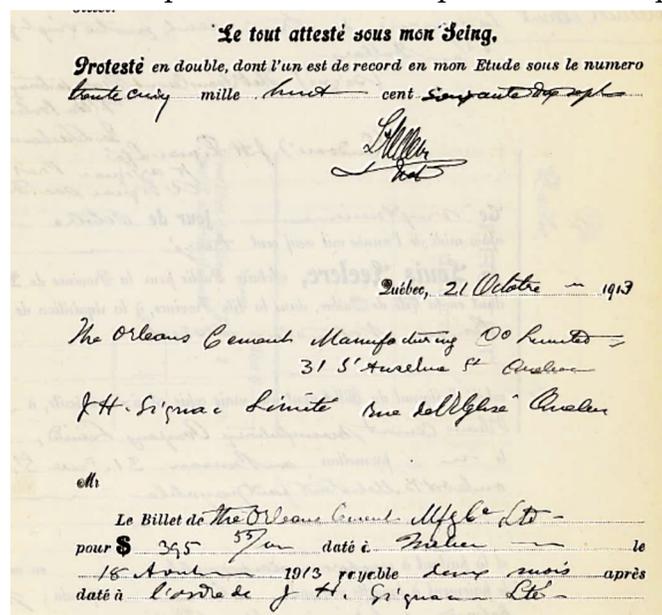
18 Août 1913

A deux mois de cette date pour valeur reçue nous promettons payer à l'ordre de J.H. Giguère Ltée au Bureau du 31 rue St-Anselme, la somme de trois cents quatre-vingt-quinze dollars



Ce vingt et unième jour d'octobre après-midi de l'année mil neuf cent treize.

Je Louis Leclerc, notaire public pour la Province de Québec, résidant en la cité de Québec, dans la dite Province, à la réquisition de la Banque Nationale St-Roch, ai exhibé l'original du Billet dont une vraie copie est ci-dessus écrite, à The Orleans Cement Manufacturing Company Limited, le prometteur, au Bureau 31 rue St-Anselme ou ledit billet était fait payable, et là parlant à une personne responsable en ai demandé le paiement à laquelle demande elle a répondu : pas de fond, je le dirai à Mr. Lachance. C'est pourquoi, Je, ledit notaire, à la réquisition susdite, ai protesté et, par ces présentes, je proteste contre le prometteur et les endosseurs du dit billet, toutes autres parties au dit billet ou y intéressées pour tout frais, dommages et intérêts, présents et à venir, pour défaut de paiement du dit billet



et endossé par Labé a été, ce jour, à la réquisition de
La Banque Nationale d'Épargne dûment
 protesté par moi pour non-paiement.

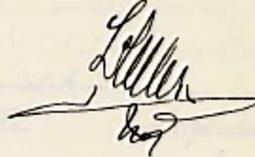


Et ensuite, Je, le Notaire Public susdit qui ai protesté, ai dûment signifié
 la notification, en la forme prescrite par la loi, du protêt qui précède pour
 non-paiement du billet protesté sur The Orlean Cement Manufac-
turing Company Ltd - 31 rue F. Anselme Québec
J.H. Eiquac Ltd - Rue de l'Église Québec

endosseur en déposant la dite notification à l'adresse des dits
The Orlean Cement Manufac Ltd, J.H. Eiquac
Ltd

au Bureau de Poste de Sa Majesté en cette ville, Québec
 et payant d'avance les frais de port, le vingt deuxième
 jour de Octobre mil neuf cent vingt

En foi de quoi, j'ai, les jours et an mentionnés en dernier lieu, à Québec,
 susdit, signé ces présentes.



Minutier du notaire Louis Leclerc - Document transcrit par J.-C. Dionne

1913 - Liquidation de The Orleans Cement Manufacturing Company limited.

WINDING UP ACT

CANADA,
Province of Quebec,
District of Quebec.

IN THE SUPERIOR COURT.
No. 673.

The Orleans Cement Manufacturing Co., Limited, St. Jean, I. O., in Liquidations.

To the creditors, contributors, shareholders, or members of the said Company;

Notice is hereby given that by an order of the Court dated this day, a meeting of the creditors, contributors shareholders or members of THE ORLEANS CEMENT MANUFACTURING CO., LTD., will be held in the Superior Court, Quebec, on Friday, the 19th day of December, 1913, at 10 o'clock a.m., to give their advice for the appointment of permanent liquidators and one or more inspectors to the estate of said Company.
Office: 101 St. Peter street.
Quebec, 6th December, 1913.

BEDARD & BELANGER,
Provincial Liquidators,
Dec. 10x2.

The Quebec Chronicle, 10 décembre 1913 ; 11 décembre.

En Liquidation

SOUS L'ACTE DES LIQUIDATIONS.
Cour Supérieure.

Canada,
Province de Québec,
District de Québec.
No 673.

The Orleans Cement Manufacturing Co., Limited, Saint-Jean, I. O., En liquidation.
Aux créanciers, contributeurs, actionnaires ou membres de la dite compagnie.

Avis est par le présent donné qu'en vertu d'un ordre de la cour, en date de ce jour, une assemblée des créanciers, contributeurs, actionnaires ou membres de The Orleans Cement Manufacturing Co., Limited, aura lieu au palais de justice, à Québec, vendredi, le 19ème jour de décembre 1913, à 10 heures a. m., pour donner leur avis concernant la nomination de liquidateurs permanents et d'inspecteurs aux biens de la dite compagnie.

BEDARD & BELANGER,
Liquidateurs provisoires.
Bureau : 101, rue Saint-Pierre,
Québec, 6 décembre 1913. 5085

SOUS L'ACTE DES LIQUIDATIONS
Cour Supérieure

Province de Québec,
District de Québec,
No 673.

In re "The Orleans Cement Manufacturing Co. Limited," Saint. Jean, I. O. En liquidation.

Avis est par le présent donné qu'en vertu d'un ordre de la cour, en date du 19ième jour de décembre 1913, nous avons été nommés liquidateurs aux biens de cette compagnie.

Toutes personnes ayant des réclamations contre cette succession sont requises de les produire devant nous dans les trente jours de cette date.

BEDARD & BELANGER,
Liquidateurs.
Bureau: 101, rue Saint-Pierre,
Québec, 19 décembre 1913. 5273

Gazette Officielle du Québec, 6, 13, 19, 27 décembre 1913.

1914 - 3 mars – Acte 6464 – Vente cession et transport, de «The Orleans Cement Manufacturing Company», par Louis McDuff, agent de publicité, de Montréal, à Octave Bélanger, comptable et liquidateur de la société «Bédard & Bélanger», de Québec.

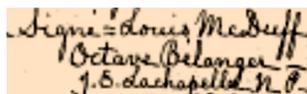
L'an mil neuf cent quatorze, le trois de mars. Devant maître Joseph Émile Lachapelle, notaire soussigné, résidant et pratiquant en la cité de Montréal.

A comparu Monsieur Louis McDuff, agent de publicité, résidant en la cité de Montréal, lequel a par les présentes cédé et transporté à Monsieur Octave Bélanger, comptable et liquidateur, de Québec, de passage en la cité de Montréal, ici présent et acceptant acquéreur et cessionnaire, tant en son nom personnel que pour le profit et bénéfice de la société «Bédard et Bélanger» de la ville de Québec, qu'il représente et spécialement acceptant dans l'intérêt des intéressés de «The Orleans Cement Manufacturing Company» de St-Jean Ile d'Orléans, laquelle compagnie a été mise en liquidation dans le cours de novembre dernier et les dits Bédard et Bélanger ont été nommés liquidateurs, savoir :

Tous les droits de propriété et autres que le dit comparant a, peut avoir ou prétendre dans une lisière de terrain située dans la paroisse de St-Jean Ile d'Orléans et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de ladite paroisse de St-Jean, I.O., comme faisant partie du lot numéro soixante-seize (76), laquelle lisière de terrain est bornée au Nord par le résidu du dit lot numéro 76, au Sud par le fleuve St-Laurent, à l'Est par le numéro 70 et à l'Ouest par la partie du lot numéro 77 appartenant à George Breton, avec les servitudes actives et passives s'y rattachant.

Ledit comparant avait acquis les droits de propriété susvendus de Alphédor Blouin aux termes d'un acte de vente passé à Québec le quinze mai mil neuf cent-treize, devant Mtre Gaétan Valois, notaire, enregistré au bureau d'enregistrement de l'Ile d'Orléans le 28 juin 1913 sous le numéro 4773, Rég. B. Vol.1. Ledit comparant fait mention spéciale qu'il avait alors acquis ledit terrain pour le compte de la compagnie «The Orleans Cement Manufacturing Company Limited» dont il était alors le secrétaire. C'est pourquoi il consent aujourd'hui la présente session qui est faite à la charge par ledit cessionnaire qui s'y oblige, de remplir toutes les charges, clauses et conditions et obligations qui sont mentionnées dans le dit contrat de vente sus relaté de manière que ledit comparant n'en soit jamais recherché, ni inquiété.

En outre cette cession est faite pour un dollar payé comptant dont quittance générale et finale. Au moyen des présentes ledit cessionnaire devient le propriétaire de tout ce que susvendu et il s'en reconnaît en possession; ledit comparant le mettant et le subrogeant à cet effet dans tous ses droits, privilèges et actions à cet effet. Ledit comparant déclare que son état civil n'a pas changé depuis qu'il a acquis ledit terrain. Dont acte sous le numéro six-mille-quatre-cent-soixante-quatorze. Fait et passé à Montréal, étude __ Et les parties ont signé avec moi, notaire, et en ma présence, après lecture faite



Signé: Louis McDuff
Octave Bélanger
J.É. Lachapelle, N.P.

Minutier du notaire Joseph-Émile Lachapelle – Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 4865 - Document transcrit par J.-C. Dionne

1914 - Vente à l'encan de «The Orleans Cement Manufacturing Company Limited».

AUCTION SALE

In the matter of:—
The Orleans Cement Manufacturing Company, Limited, St. Jean, Island of Orleans, In Liquidation.
 NOTICE is hereby given that on
FRIDAY, 26th JUNE, 1914,
 At 11 O'Clock, A.M.

Will be sold at our office, 101 St. Peter street, Quebec, the assets of this company in liquidation as follows:

A—A lot of land situated at St. Jean, I.O., and known and designated as forming part of lot No. seventy-six (Pt. 76) of the official cadastral plan for the parish of St. Jean, Island of Orleans, with the buildings thereon constructed.

B—All the rights that the company may have on a certain beach and deep water lot, situated immediately in front of lots known and designated on the official cadastral plan for the parish of St. Jean, Island of Orleans, as Nos. fifty-nine, sixty-four, sixty-five, sixty-nine, seventy, seventy-six, seventy-seven, seventy-nine, eighty, eighty-two (59, 64, 65, 69, 70, 76, 77, 79, 80, 82) and more fully described in a lease passed by Chas. Delagrave, N.P., on the 10th June, 1913.

C—A lot of brick, valued at...\$1,035.00

D—Monuments and Memorial Stones ... 180.00

E—Materials used for fabrication ... 68.17

F—Patterns and Tools 747.05

The sale will be made for each item separately.
 The Inventory may be seen at our office.
 The property, stock, tools, etc., may be inspected upon request to the undersigned liquidators, or to Mr. Pierre Pouliot, blacksmith, St. Jean, I.O.
 Terms: CASH.
BEDARD & BELANGER,
 Liquidators.
 Office: 101 St. Peter street.
 Quebec, June 15th, 1914.
 Jn. 18, 20, 22, 24, 25x5

VENTE A L'ENCAN

Dans l'affaire de
The Orleans Cement Manufacturing Co., Ltd.
 St-Jean I. O.,
 En Liquidation.

Avis est par le présent donné que
VENDREDI, LE 26 JUIN 1914
A 11 HEURES A. M.

Sera vendu à notre bureau, 101, rue St-Pierre, Québec, l'actif de cette succession comme suit:—

A — Un terrain situé dans la paroisse de St-Jean, I. O. et connu et désigné comme faisant partie du lot numéro Soixante et Soix (Pt. 76) à l'annuaire des parcelles officielles de la paroisse de St-Jean, I. O., avec bâtiments dessus construits.

B — Tous les droits que peut avoir la Compagnie sur un certain lot de grève situé immédiatement en front des lots connus et désignés au plan et livre de parcelles officielles de la paroisse de St-Jean I. O., sous les numéros cinquante-neuf, soixante-quatre, soixante-cinq, soixante-neuf, soixante-dix, soixante-douze, soixante-treize, soixante-quatre, soixante-cinq, quatre-vingt, quatre-vingt-dix, (59-64-65-69-7-76-77-79-8-82) et plus amplement désignés dans un bail passé par devant Chs. Delagrave, N. P. le 10 juin 1913.

C — Un lot de briques d'une valeur d'environ. \$1,035,00

D — Monument et Epitaphes 180,00

E — Matériaux servant à la fabrication 68,17

F. Outillage et patrons 747,05

La vente se fera pour chaque item séparément.
 L'inventory est visible à notre bureau.
 La propriété, stock et outillage pourront être examinés sur demande aux soussignés ou en s'adressant à Mr. Pierre Pouliot, ferronnier, St-Jean, I. O.
 Conditions de paiement : Argent comptant.
BEDARD & BELANGER,
 Liquidateurs.
 Bureau : — 101, rue St-Pierre
 Québec, le 15 juin, 1914.

Dans l'affaire de The Orleans Cement Manufacturing Co., Ltd., St-Jean, I. O., en liquidation, il y aura vente à l'encan de l'actif de cette succession, vendredi, le 26 juin 1914, à 11 heures a. m., au bureau de MM. Bedard & Belanger, liquidateurs, 101 rue St Pierre.
 Voir annonce page 13.

The Quebec Chronicle, 18 juin 1914

La Semaine Commerciale, 19 juin 1914

1914 - 31 août – Acte 12627 – Vente en liquidation, du lot 76 du cadastre de St Jean, par Joseph Edouard Bédard et Octave Bélanger, comptables, de Québec, en leur qualité de liquidateurs de Orleans Cement Manufacturing Company Limited, à Moïse Dupuis dit St Michel, de St Jean.

L'an mil neuf cent quatorze, le trente-et-unième jour du mois d'août.

Devant Joseph G. Couture, notaire public pour la Province de Québec, Canada, résidant et pratiquant en la cité de Québec, soussigné, Ont comparu : Messieurs Joseph Edouard Bédard et Octave Bélanger, tous deux comptables, demeura en la cité de Québec, agissant tous deux en leur qualité de liquidateurs conjoints des biens meubles et immeubles de la «Orleans Cement Manufacturing Company Limited» en liquidation, dûment nommés en vertu de l'acte de Liquidation des Compagnies à fonds social, par un jugement de l'un des juges de la Cour Supérieure de la Province de Québec, siégeant pour le District de Québec, en date du 19 décembre dernier 1913; les dits liquidateurs agissant comme tel avec l'autorisation de l'honorable juge J. B. McCorkill, un des juges de la Cour Supérieure de la Province, siégeant pour le District de Québec, en vertu d'un jugement du 11 juin dernier et dont une copie est annexée aux présentes; lesquels ont déclaré avoir vendu par encan public le 26 juin dernier, sans autre garantie que celle de leurs faits et promesses et avec possession immédiate à Monsieur Moïse Dupuis dit St-Michel, de la paroisse de St-Jean Ile d'Orléans, présent et acceptant, le plus haut et dernier enchérisseur :

Un morceau de terre de la contenance de deux cent soixante-douze pieds de largeur sur trois cents pieds de profondeur, le tout plus ou moins, faisant partie de l'extrémité Sud du lot de terre connu et désigné sous le numéro soixante-seize (76) du cadastre officiel de la dite paroisse de St-Jean, I.O., borné au Nord par le résidu du dit lot 76, à l'Est par le numéro 70 et à l'Ouest par la partie du lot 77, appartenant à Georges Breton; avec les bâtisses dessus construites et avec les servitudes actives et passives s'y rattachant et plus spécialement un droit de passage pour le service à pieds ou en voiture d'une largeur d'au moins quinze pieds à partir de la lisière de terrain vendu jusqu'au chemin du roi, le long de la propriété du dit Georges Breton et contournant au Sud de façon à atteindre le sommet de la côte donnant accès à la lisière ci-dessus vendue et réciproquement en faveur d'Alphéodor Blouin ci-devant propriétaire de cette lisière de terrain, un droit de passage d'au moins quinze pieds de largeur à partir de cette partie non-vendue du dit lot numéro 76 à aller jusqu'à la grève, comme spécifié dans un acte de vente à Louis McDuff devant Gaétan Valois, notaire, à Montréal le 15 mai 1913 dûment enregistré sous le numéro 4773.

Cette vente est faite à la charge par l'acquéreur des taxes municipales, scolaires et autres charges publiques annuelles affectant ledit terrain à compter du 26 juin dernier; et pour le prix de neuf cents piastres montant pour lequel le dit terrain a été adjugé au dit Moïse Dupuis dit St-Michel lors de ladite vente plus un par cent pour le Gouvernement de la Province de Québec, i.e. neuf piastres; à compte duquel prix les vendeurs ont déclarés avoir reçu de l'acquéreur, lors de l'exécution des présentes, la somme de six cents piastres, dont quittance, la balance dudit prix de vente restant entre les mains du

dit acquéreur à qui elle appartient comme créancier hypothécaire de ladite «Orleans Cement Manufacturing Company Limited» en vertu d'une obligation par cette dernière en sa faveur pour la somme de douze cents piastres, passée devant Joseph Allaire, notaire, à Québec le treize juin mil-neuf-cent-treize et enregistrée au bureau d'enregistrement de la division de l'Île d'Orléans le dix-huit du même mois sous le numéro 4771; l'hypothèque existant en vertu de cette obligation se trouvant éteinte par le réunion dans la même personne des qualités de créancier et de débiteur – Art. 1138 et 1198 du code civil – ledit acquéreur donnant mainlevée de son hypothèque pour la balance qui lui revient en vertu dudit acte d'obligation.

Par ces mêmes présentes et pour et en considération de la somme de quarante-sept piastres et seize centins, y inclus le pourcentage du Gouvernement que les vendeurs ont déclaré avoir reçu, de l'acquéreur lors de l'exécution des présentes, lesdits liquidateurs ont, le dit 26 juin dernier, par la même vente par encan public, cédé et transporté, sans aucune garantie quelconque, au dit Moïse Dupuis dit St-Michel, acceptant :

Tous les droits de grève que peut ou pourrait avoir la dite «Orleans Cement Manufacturing Company Limited» dans un certain lot à eau profonde situé dans la rivière St-Laurent dans la paroisse de St-Jean I.O. et immédiatement en front des lots connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour ladite paroisse St-Jean I.O. sous les numéros cinquante-neuf (59), soixante-quatre (64), soixante-cinq (65), soixante-neuf (69), soixante-dix (70), soixante-seize (76), soixante-dix-sept (77), soixante-dix-neuf (79), quatre-vingt (80) et quatre-vingt-deux (82) et plus amplement désigné dans un acte de Bail par l'honorable Ministre des terres et Forêts de la Province de Québec à ladite «Orleans Cement Manufacturing Company Limited» passé devant Charles Delagrave, notaire, à Québec le dix juin mil neuf cents-treize; les vendeurs subrogeant, mais sans garantie, l'acquéreur dans tous les droits de ladite compagnie sur lesdits lots de grève résultants de ce bail et l'acquéreur les acceptant sujets à toutes les conditions, restrictions et stipulations contenues dans ce bail; ledit acquéreur déclarant en avoir pris connaissance et en être satisfait.

Fait et passé en la cité de Québec, sous le numéro douze-mille-six-cent-vingt-sept des minutes du dit notaire, et signé par les dites parties et par moi notaire, après lecture faite.

Notaire après lecture faite --- Signé --- J. B. Bédard
Moïse Dupuis --- Oct. Bélanger --- J. G. Couture N. P.

Minutier du notaire Joseph G. Couture – Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 4923 - Document transcrit par J.-C. Dionne

1915 – Bordereau de dividende.

District de Québec.

Dans l'affaire de "The Orleans Cement Manufacturing Co., Ltd., Saint-Jean I. O.,"
En liquidation.

Avis est par le présent donné qu'un premier et dernier bordereau de dividende a été préparé en cette affaire et sera sujet à objection jusqu'au 9 août prochain.

Ce dividende sera payable à notre bureau le ou après le 10 août 1915.

BEDARD & BELANGER,
Liquidateurs conjoints.

Bureau: 101 rue Saint-Pierre.
Québec, 21 juillet 1915. 4391

Gazette Officielle, 24 juillet 1915

Les achats de terrains à Saint-François par Georg Von Polenz

1913 - 15 mai – Acte 1248 – Vente, du lot 191 du cadastre de St François, par Demoiselle Auxilia Picard, fille majeure, de Québec, à Gaétan Valois, notaire, de Montréal.

L'an mil neuf cent treize, le quinze de mai.

Devant S. Jules LaRue, notaire public pour la province de Québec, résidant et pratiquant en la cité de Québec, a comparu :

Mademoiselle Auxilia Picard, fille majeure, résidant en la cité de Québec. Laquelle a vendu avec garantie légale et franc et quitte, à Monsieur Gaétan Valois, notaire, résidant en la cité de Montréal, présent et acceptant pour lui ses héritiers et ayant cause, le lot numéro cent quatre-vingt-onze (191) du cadastre officiel pour la paroisse de St-François Ile d'Orléans dans le comté de Montmorency, de figure irrégulière, borné vers le Nord, le Sud et l'Est par le fleuve St-Laurent, et vers l'Ouest par le lot numéro cent quatre-vingt-dix du dit cadastre, appartenant à Monsieur Irénée Lasalle alias Sanschagrín; ce lot ainsi vendu contenant vingt-cinq arpents en superficie. Tel que le tout est actuellement sans exception ni réserve quelconque et dont l'acquéreur de déclare content et satisfait, disant bien connaître. La venderesse déclare que cet immeuble lui appartient pour l'avoir acquis de ses père et mère Monsieur et Madame Olivier Picard, selon acte de donation exécuté ce jour devant le notaire soussigné. L'immeuble sus vendu est libre de toute redevance ou rente foncière ou seigneuriale. Cette vente est faite à la charge par l'acquéreur des taxes et cotisations municipales et scolaire et autres impositions publiques grevant l'immeuble susvendu, garantie quittes jusqu'au premier juillet prochain. Et, enfin, pour le prix de cinq mille piastres payé comptant, dont quittance. Dont acte fait à Québec sous le numéro notarié mille deux cent quarante-huit. Et lesdits comparants ont signé avec moi, notaire, et en ma présence après lecture faite.

Signé ===== Gaétan Valois ~ ~ Auxilia Picard ~ ~ S. J. Larue ~ N. P.
Vraie copie de la minute demeurée en mon étude - Signé S. J. Larue ~ N. P. ~ ~

Minutier du notaire Swibert Jules Larue – Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 4758 - Document transcrit par J.-C. Dionne

1913 - 2 juin – Acte 1650 – Prêt, d'une somme de 1650 piastres, par Financial Trust Company Limited, de Montréal, à Georg Von Polenz, du même lieu, qui hypothèque, en garantie, le lot 191 du cadastre de St François.

Before Mtre John Alexander Cameron the undersigned notary public for the Province of Quebec, practising in the city of Montreal. Appeared Financial Trust Company Limited, a body corporate having its principal place of business at the city of Montreal, herein acting and represented by Norris P. Bryant of Montreal, the President thereof and hereunto duly authorized by the Bylaws of said company, hereinafter styled the Lender of the one part; and Georg Von Polenz, of the city of Montreal, gentlemen, hereinafter styled the Borrower of the second part, who have entered into the following agreement.

Loan and repayment – The said Lender has this day loaned to the said borrower, thereof accepting the sum of sixteen hundred and fifty dollars which the borrower acknowledge to have received to his satisfaction, whereof quit. Which capital sum the borrower obliges himself to pay to the lender on the fifteenth of July one thousand nine hundred and thirteen, without interest, and in the event of the lender failing to repay said capital sum on the date of maturity he obliges himself until repayment thereof to pay to the lender interest thereon, at the rate of seven per centum per annum, reckoned from said date of maturity and payable half yearly on the fifteenth day of the month of January and July in each year whereof the first payment will become due on the fifteenth day of January next. All overdue interest ... and the borrower obliges himself to pay interest thereon at the aforesaid from the date of maturity until recovered by the lender. The clauses and conditions contained in the supplementary deed hereto annexed bearing date herewith are essential conditions of this loan without which it would not have been made, and shall be as effective and binding upon the parties as if they had been inserted herein and formed part hereof.

Hypothec – To secure the reimbursement of the sum loaned and interest thereon, the borrower specially charges and hypothecate in favor of the lender : A lot of land of irregular figure known and designated as number one hundred and ninety-one (191) upon the official cadastral plan and in the book of reference thereto for the parish of St-François Island of Orleans in the county of Montmorency, containing twenty-five arpents in superficies, and bounded towards the North, the South and the East by River St. Lawrence and towards the West by cadastral lot number one hundred and ninety (190) owned by Irénée Lasalle alias Sanschagrín or representatives.

Indemnity and additional hypotec. In the event of the property hereinabove hypothecate or any part thereof being sold at forced sale before the complete reimbursement or dealt with in any way that will require the lender to receive his claim judicially, the lender will be entitled to receive and the borrower oblige himself to pay an indemnity of five per centum upon and in addition to the amount of the loan then due in principal, interests and accessories.

And to secure the payment to the lender of the indemnity above stipulated, interests on interest if any arise and the accessories of this loan such as insurance premiums, registration fees or other sum which may be expended by the lender by reason of his loan or to preserve the hypothec hereby created, the borrower specially hypothecates the above described property for a further sum of one hundred and sixty-five dollars.

Where of Acte. Done and passed at the city of Montreal on the second day of June one thousand nine hundred and thirteen, and of record in the office of the undersigned notary under number twelve thousand and fifty-three. And the said parties, after due reading hereof, signed in the presence of the said notary

Minutier du notaire Josh Alexander Cameron – Bureau d'enregistrement, Registre, RB, no 4767 - Document transcrit par J.-C. Dionne

1913 - 14 octobre – Acte 248 – Obligation, d'une somme de cinq mille piastres avec intérêt à sept pour cent, par le Baron Geor Von Polenz, de Montréal, qui hypothèque en garantie le lot 191 de St François, à George Henry Fernau, de Londres, représenté aux présentes par Friedrich G. Cilender, de Montréal.

Before me Gaétan Valois, the undersigned notary public for the Province of Quebec, practising in the city and district of Montreal Canada. Came and appeared:

Baron G. Von Polenz, gentlemen of the said city of Montreal, who for value received, acknowledge to owe and to be justly indebted unto Mr. George Henry Fernau, gentleman, of the city of London, England, hereto represented by Friedrich G. Cilender, gentlemen of the said city of Montreal, his attorney and as such duly appointed by and in virtue of a power of attorney under private signature executed at the said city of London, on the sixteenth day of September last 1913 and duly authenticated, signed «ne varietur» and annexed to the minute of these presents; the said attorney hereto present and accepting creditor for the said Mr. George Henry Fernau, his heirs and assigns, in the sum of five thousand dollars which the debtor hereby binds and obliges himself to pay to the creditor or representatives in two years from the twenty-first day of April one thousand nine hundred and thirteen together with interest thereon reckoned from the said twenty-first of April last 1913 at the rate of seven per centum per annum and payable yearly.

To secure the faithful reimbursements of said sum and interests the debtor hypothecates in favor of said creditor, his heirs and assigns, the following immoveable property belonging to him, to wit:

A lot of land of irregular figure known and designated as number one hundred and ninety-one (191) upon the official plan and in the book of reference thereto for the parish St-François Island of Orleans, in the county of Montmorency, containing twenty-five arpents in superficies and bounded towards the North, the South and the East by River St-Lawrence, and towards the West by cadastral lot number one hundred and ninety (190) owned by Irénée Lasalle alias Sanschagrín.

The debtor declared that the above designated lot of land is free and clear of all hypothecary rights up to date.

Done and passed at the said city of Montreal on the fourteenth day of October one thousand nine hundred and thirteen, under number two hundred and fifty-eight of the records of the undersigned notary. And after due reading hereof the parties hereto have signed with mw, said notary

*ties hereto have signed with me, said notary ----- Signed = Geor von Polenz
F. G. Cilender ----- Gaetan Valois ----- Notary ----- A true copy of the original her
of remaining of record in my office ----- Signed = Gaetan Valois Notaire*

Minutier du notaire Gaétan Valois – Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 4815 - Document transcrit par J.-C. Dionne

1914 - 3 juin – Acte 1426 – Sécurité collatérale, concernant Georg Von Polenz.

Before me Joseph Élie Lemire, the undersigned notary public, residing and practising in the city of Montreal in the Province of Quebec, appeared:

George Von Polenz, of the city of Montreal, esquire-gentlemen. Who as security for Russ Avery in Trust for the payment in principal, interest, costs and accessories of the sum of seven thousand five hundred dollars, being the amount of a note consented by the appeared in favor of the said Russ Avery in Trust on the fifth day of June instant 1914 and payable in instalments as follows: The sum of \$1,000, two month after the said 5 June 1914. The sum of \$500 four months after the said 5 June 1914. The sum of \$1,000 eight months after the said 5 June 1914. The sum of \$1,000 twelve months after the said 5 June 1914. The sum of \$1,000 sixteen months after the said 5 June 1914. The sum of \$1,000 twenty-four months after the said 5 June 1914. The sum of \$1,000 twenty-eight months after the said 5 June 1914.

Hath by these presents specially hypothecated in favor of the said Russ Avery of the city of Los Angeles in the State of California, on of the United States of America. Attorney at Law in Trust, hereto present and accepting by Joseph Cléophas Lamothe, advocate and King's Counsel of the said city of Montreal the property hereinafter described, to wit: The following property which said debtor declares to belong to him by good title and to be free and clear of any encumbrances whatever, save and except an hypothec for five thousand dollars in favor of George Henry Fernau.

Description :

A lot of land of irregular figure known and designated as number one hundred and ninety-one (191) upon the official plan and in the book of reference thereto for the parish St-François Island of Orleans, in the county of Montmorency, containing twenty-five arpents in superficies and bounded towards the North, the South and the East by River St-Lawrence, and towards the West by cadastral lot number one hundred and ninety (190) owned by Irénée Lasalle alias Sanschagrín or representatives. The present collateral security is granted under the following conditions to which the debtor obliges himself namely:

The said sum of seven thousand five hundred dollars will bear interest from the maturity of each of the payments hereinbefore set out at the rate of six per centum per annum payable annually, and if not so paid the interest shall become a part of the principal and thereafter bear like as the principal.

The principal and interest of said note and the instalments thereof are payable in gold coin of the United States of America, and should any instalments of principal or interests not be paid when due, then the whole sum of principal and interest shall become immediately due and payable at the option of the holder of this note. The renewal of the note for the said sum of seven thousand five hundred dollars or for any instalments thereof will not create any... of the hypothec created by these presents in so far as the said George Von Polenz is concerned and will not affect in any way and any manner the mortgage and hypothec presently granted by the said George Von Polenz in favor of the said Russ Avery in Trust, even if the parties of the renewals of said note or notes will not be the same parties of the said note

hereinabove mentioned.

The security presently granted by the said George Von Polenz in favor of the said Russ Avery in Trust will not affect in any manner the other securities already granted by the said George Von Polenz to the said Russ Avery in Trust for the payment of said sum of seven thousand five hundred dollars.

Where of acte : Done and passed at the said city of Montreal, on this third day of June in the year one thousand nine hundred and fourteen under the number one thousand four hundred and twenty-six and signed by said appeared with and in presence of said undersigned notary, after due reading hereof

Handwritten text from a notary document: "said undersigned Notary after due reading hereof signed = George Von Polenz J. B. Lamothe - Joseph E. Lemire N. P. - A true copy of the original hereof remaining of record in my office signed = Joseph E. Lemire N. P."

Minutier du notaire Joseph E. Lemire – Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 4889 - Document transcrit par J.-C. Dionne

Était-ce un espion ?

Les amis du baron Von Polenz, un Allemand, qui demeurait au Canada, et qui projeta d'acheter l'extrémité Est de l'Île d'Orléans, pour une prétendue compagnie maritime allemande, sont sans nouvelle de lui depuis quelques jours. Le baron est un ancien capitaine de l'armée allemande, on se demande maintenant si son projet ne cachait pas quelques fins militaires, pour le bénéfice de l'Allemagne.

La Presse, 11 août 1914

1919 - 15 mai – Acte 6832 – Vente, du lot connu sous le numéro 191 du cadastre de St François, par Gaétan Valois, notaire, de Montréal, à Georg Von Polenz, de Montréal, représentant Andrew Lorne Hamilton, gérant de banque, de Québec.

On this fifteenth day of May in the year of Our Lord one thousand nine hundred and nineteen.

Before Charles Edmond Taschereau, notary public, duly commissioned and sworn in and for the Province of Quebec, residing and practising at Québec.

Came and appeared Gaétan Valois, residing in the city of Montréal, esquire notary, party of the first part, hereinafter styled the vendor; and Georg Von Polenz, also of the city of Montreal, esquire gentlemen, herein acting and represented by Andrew Lorne Hamilton, of the city of Quebec, esquire, Bank Manager, his special attorney, duly appointed under the provisions of an instrument bearing date and executed at Montreal before witnesses on the fourteenth day of May instant and annexed to the original of these presents after having been signed by the parties hereto and the undersigned notary for identification, party of the second part, herein after styled the purchaser.

Which said parties have by these presents covenanted and agreed together in the manner and form following, that is to say:

The vendor did declare to have sold, transferred and assigned, as the presents, he doth hereby sell, transfer and assign with legal warranty and franc et quitte unto the purchaser present and accepting

as aforesaid the following immoveable properties which may be described as follows, to wit:

A lot of land of irregular figure known and designated as number one hundred and ninety-one (191) upon the official plan and in the book of reference thereto for the parish St-François Island of Orleans, in the county of Montmorency, containing twenty-five arpents in superficies and bounded towards the North, the South and the East by River St-Lawrence, and towards the West by cadastral lot number one hundred and ninety (190) owned by Irénée Lasalle alias Sanschagrín or representatives.

As the whole now is, and whereof the purchaser declares himself content and satisfied having a perfect knowledge thereof. The premises presently sold belonged to the vendor for having acquired the same for Miss. Aurelia Picard under the provisions of a deed of sale and conveyance granted in his favor before S. Jules LaRue, notary public, at Quebec, on the fifteenth day of May instant, copy of which deed of sale and conveyance shall be recorded with a copy of these presents.

The present sale is thus made subject by the purchaser to the payments of all taxes and assessments which may affect the said lot, clear of all arrears until the first day of July next. The present sale is further made for and in consideration of the sum of five thousand dollars \$5,000.00, which the vendor doth hereby acknowledge to have received from the purchaser at the execution hereof, whereof quit and in consideration of the above stipulations the vendor doth hereby transfer and make over unto the purchaser all his right, title, claim, interest, property, seizin and possession in to and upon premises hereby conveyed, consenting and agreeing that the said purchaser be therein and thereby put in good and lawful possession an seizin by virtue hereof.

Thus, done and executed at Québec on the day and year first above written under number six thousand eight hundred and twenty-two of the original minutes of the said C. E. Taschereau. In faith and testimony whereof, the parties have signed with the said notary, these presents having been first duly read according to law.

Minutier du notaire Charles Edmond Taschereau – Bureau d'enregistrement, Registre RB, no 4759 - Document transcrit par J.-C. Dionne

1944 – Causerie du notaire Valois : «Un espion sans le savoir»

Le dernier conférencier au diner-causerie du club Rotary, à l'Hôtel Lapointe, fut le notaire Gaétan Valois, de Lachute, qui avait pris pour sujet : «Un espion sans le savoir!». Avec sa verve coutumière, le notaire Valois nous a fait le récit de quelques faits vécus à l'époque de la guerre 1914-18 et qui, quoique d'apparence fort anodine, marquaient les agissements d'espions allemands.

Voici par ordre chronologique quelques-uns de ces incidents : le 15 mai 1913, le notaire Gaétan Valois (récemment promu à son titre de notaire à sa sortie de l'université de Montréal) recevait un avis du Secrétariat d'État du Dominion, alors l'hon. Pierre Casgrain,

de bien vouloir déclarer à ce ministère, pour des raisons graves, la dernière adresse d'un nommé Georg Von Polenz, acquéreur de la propriété de dame A. Picard, de l'Île d'Orléans, et pour quelle transaction on avait requis les services du jeune notaire des Deux-Montagnes. Afin de laisser planer un peu de mystère, le conférencier ne solutionna pas immédiatement ce premier problème, mais relata les faits qui s'enchaînaient depuis le début de l'année 1912 et le lièrent bien involontairement avec ce syndicat allemand d'espionnage bien camouflé. M. Valois relata qu'à cette époque on ne redoutait pas encore une guerre avec l'Allemagne et qu'alors il y avait un commerce intense d'établi entre ce pays et le nôtre.

Le port de Québec était ouvert à la navigation toute l'année, plusieurs industriels et des promoteurs d'entreprises étaient désireux d'exploiter les avantages de cette situation géographique. L'un d'entre eux, M. Gaston Maillet, de Montréal, détenait une charte provinciale pour la construction d'un chemin de fer, dans l'île d'Orléans, à proximité de Québec. Il avait formé un syndicat pour l'obtention des terres à travers toute l'île qui comprend plusieurs villages dont Ste-Pétronille, St-Laurent, St-Pierre, St-Jean et St-François. Afin d'avoir un agent actif et consciencieux, M. Maillet fit appel à son jeune parent de Lachute, le notaire Gaétan Valois, et l'ayant muni d'une quantité d'option en blanc, ainsi que d'une liasse de billets de cinq dollars de la banque internationale du Canada, il lui ordonna de «faire vite et bien», car ça pressait puisque la seule guerre qui existait alors était une guerre économique et la course aux marchés mondiaux.

Le projet était gigantesque : on voulait couvrir l'Île d'Orléans de manufactures, et un Allemand, qui se déclarait cousin du Kaiser, le baron Von Polenz, qui logeait à l'Hôtel Viger, à Montréal, était intéressé au développement industriel de cette région. Il parlait un français impeccable, et semblait uniquement un homme d'affaires désireux de faire prospérer des industries en terre canadienne.

Durant ses pérégrinations à travers l'île d'Orléans, le conférencier avait, dit-il, rencontré un allemand, du nom de Mundheim, qui exploitait une usine située sur le sommet d'une falaise dominant la plage. La construction qui mesurait 150 pieds par 75 pieds, était bâtie dans l'échancrure du roc et était presque invisible à distance.

C'était une masse de béton armé creusée jusqu'à 15 pieds de profondeur et qui n'avait que trois faces puisque l'autre était encavée dans le rocher. On y fabriquait des tuyaux, des tuiles de parquet; une trentaine d'ouvriers, la plupart des cultivateurs de l'île y travaillaient, sauf que six contremaîtres étaient allemands. Ce Mundheim indiquait au notaire Valois expropriateur en l'occurrence, les terres à choisir et les transactions à opérer. Leur but évident, dévoilé plus tard, était de faire de cette pointe d'Argentenay, une rade et un quai, serviables en toutes saisons, et aussi un bastion solide pour y installer ces canons pour atteindre Québec et la région.

Vers le mois de mai 1913, le notaire Valois, poursuivant toujours les achats de fermes pour le bénéfice de ce syndicat, acheta de dame A. Picard une belle propriété dont le baron Von

Polenz se porta par la suite acquéreur. Le jeune notaire de Lachute ne soupçonnait nullement la supercherie qui se cachait sous le couvert d'honnêtes transactions immobilières. Ce ne fut qu'au reçu de la demande d'informations de la part du Secrétariat d'État qu'il apprit les graves soupçons qui planaient sur les activités des industriels allemands. Au mois d'août 1914, la mèche fut éventée avec les minutieuses perquisitions que l'on entreprit avec la déclaration de la guerre à l'Allemagne. L'étonnement fut à son comble parmi la population de l'Île d'Orléans et les Québécois des environs lorsqu'on apprit que l'usine de la pointe de l'Argentenay et un court de tennis étaient érigés sur des fondations ayant 15 pieds d'épaisseur en béton armé et construits pour recevoir des canons et du matériel de guerre pour dévaster Québec et qu'on apprit aussi que l'on projetait une invasion par ce port d'hiver.

Ce fut de cette façon bien involontaire que le conférencier du Club Rotary aurait pris l'allure d'un espion sans le vouloir, pendant les deux années qui précédèrent la première guerre mondiale.

Présenté par Me Joseph Fortier C.R., ce fut le notaire Gustave Léonard qui remercia son confrère le notaire Valois. Les dames assistèrent nombreuses à ce dîner-causerie où les avaient conviées les membres du Club Rotary : Madame Valois y accompagnait son mari. A la table d'honneur présidée par M. Auguste Lorrain, nous avons remarqué, outre le notaire Valois, conférencier, l'hon. Juge Elie Salvas, Me Joseph Fortier, C.R., Me Camille de Martigny, C.R. et le notaire Gustave Léonard.

L'Avenir du Nord, 15 décembre 1944 ; La Presse, 16 décembre 1944

Témoignage



M. Isidore Pouliot.

Témoignage de M. Isidore Pouliot

Monsieur Isidore Pouliot est le seul résident de St-Jean qui a travaillé avec les *Allemands de la Plage*. Écoutons-le nous en parler :

« La manufacture était construite en 1913. J'ai travaillé quatre ans avec les Allemands. À vrai dire, j'y allais quand je n'avais pas d'ouvrage sur la terre. Je ne laissais pas seul mon père avec la besogne. Le boss Rhundhein, c'était un bon homme. Il m'avait dit : "Viens quand tu voudras, tu auras toujours ta place". Moi, je travaillais sur la machine à mélanger le ciment. Il fallait que je sois là pour 7 heures le matin. Xavier Blouin à Messie m'a dit un jour : "Tu vas être obligé de partir pour céder la place à Arthur Poulin, le frère d'Armand, parce qu'il est marié, il a des enfants." Le boss Rhundhein restait en ville et quand il est arrivé, il s'est informé où j'étais. Xavier à Messie lui a expliqué la situation. Le boss m'a fait revenir quand même. Il disait à qui voulait l'entendre que j'étais le meilleur homme sur le *mixeur*. »

« Il y a toutes sortes de nationalités qui ont travaillé pour les Allemands : des Polonais, des Italiens, des Allemands bien sûr ! Les Italiens et les Polonais ne travaillaient pas longtemps à la manufacture. Les meilleurs hommes c'étaient les habitants de l'île. Il y avait un nommé Mercier, Châtigny, Xavier Blouin à Messie, Alphéodor, son garçon, Jos. Messie, boucher, Rousseau marié à une des sœurs de Ferdinand Thivierge, du bureau de

poste, Stanislas Pouliot, François Blouin et son garçon Adrien, Arthur Poulin et bien d'autres... »

« Une dizaine d'Allemands travaillaient à la manufacture. Il y avait le foreman Hiberfield : il parlait bien, mais je ne m'entendais pas avec lui. Shrydon était aussi un foreman. Stazell, c'était le responsable de la tuile, il restait dans la maison de Mme Régina Létourneau. Il y avait aussi Paul Penzel¹⁸ qui demeurait à la Pension Orléans. Il travaillait à la tuile, lui aussi. »

« Ce que je trouvais le plus dur, c'était d'aller charger un chaland de sable à St-François. On chargeait même la nuit à marée basse. J'ai vu être trois jours parti. On prenait refuge au quai de St-François. On travaillait comme des animaux. On gagnait 9,00\$ par semaine. Je me suis ramassé 400,00\$ en 4 ans. »

« À la manufacture, on produisait de la tuile, de la brique, des tuyaux de 4 à 48 pouces. En face de la manufacture, il y avait un quai que les

18. Dans le journal, *L'Action*, de la fin d'octobre, nous pouvions lire ceci : « Une touchante cérémonie a eu lieu le dimanche 24 octobre à St-Jean de l'Île d'Orléans. Trois enfants allemands, Walter, Charlotte et Marie Blanche Penzel, âgés respectivement de 9 ans, 7 ans et 4 mois, ont été, du consentement de leurs parents protestants, baptisés dans la religion catholique par M. l'abbé Rainville, après avoir été instruits, les deux aînés au moins, par les religieuses du couvent. »...

Allemands avaient construit. La goélette transportait la production à Québec et en redescendait le ciment. Nos chariots circulaient sur une petite *ligne de chemin de fer à bras*. À 4 ou 5 hommes, il fallait retenir le chariot chargé car il y a une assez bonne pente sur la grève. Pour le remonter, c'était à bras d'hommes : ça allait bien!»

Qui étaient ces Allemands ?

« Ils étaient des gens aimables que nous estimions bien à St-Jean. Ils semblaient bien corrects. Mais on était en état de guerre avec les Allemands de l'*autre bord*. Même s'ils créaient de l'emploi ici, on avait des redoutances », disait M. Isidore Pouliot.

« Aujourd'hui, ajoutait M. Pouliot, je crois qu'on les aurait considérés comme de purs espions ! Ils n'aimaient pas se faire dire, et avec raison : "Les Empress qui descendent chargés de soldats, ça, c'est pour aller battre les Allemands !" »

« Sur le bord de la rivière Lafleur, il y avait une vingtaine de soldats avec des canons... si le bateau ne modérait pas, ils pouvaient tirer dessus. Sur la rivière Maheu, chez Émile Curodeau, il y avait un autre camp d'une vingtaine de soldats »¹⁹.

Témoignage de M. Joseph Lepage

Un authentique sorcier de l'île, un menuisier, un constructeur de chaloupes de première main, un type qui connaît son île, monsieur Joseph Lepage de St-François me disait à propos des Allemands :

« Jeune homme, j'étais au quai de St-Jean avec mon père quand trois ou quatre polices ont arrêté Rhundhein. C'était un petit homme, il portait une barbe. Avec son bateau à voiles, il descendait à St-François voir travailler ses hommes qui chargeaient du sable dans des chalands ; ce n'était qu'un prétexte. Dessinateur de son métier, il dessinait des cartes que les responsables de l'espionnage ont trouvées. Installés à St-Jean, ces Allemands — la plupart contremaîtres — pouvaient mieux observer le mouvement maritime. Il ne faut pas oublier que St-Jean était un point d'arrêt des bateaux pour inspection. La Compagnie de produits en ciment à St-Jean n'était qu'un prétexte pour voir descendre les bateaux et les rapporter... »

« Ils ont aussi arrêté McDuff qui était propriétaire de la pointe de l'île à St-François, d'une manufacture à St-Jean, là où il y eut plus tard le camp militaire. Ces Allemands s'étaient montrés très généreux dans l'achat de la terre chez Olivier Picard. Ils avaient payé deux ou trois fois le prix habituel.

19. Confidences de M. Isidore Pouliot recueillies chez lui le 22 décembre 1977.

Ça avait bien intrigué Olivier. Le service d'espionnage en eut vent. La pointe de l'île, c'était important pour les Allemands... On voit venir les bateaux de loin, à 15, 20 milles quand il fait beau ! et puis on peut les voir descendre à son aise ! »

Les Allemands furent arrêtés pour espionnage et les manufactures cessèrent.